

LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2022

Décembre 2023

Sanoussy KABA, Chargé d'études Déchets ménagers & assimilés



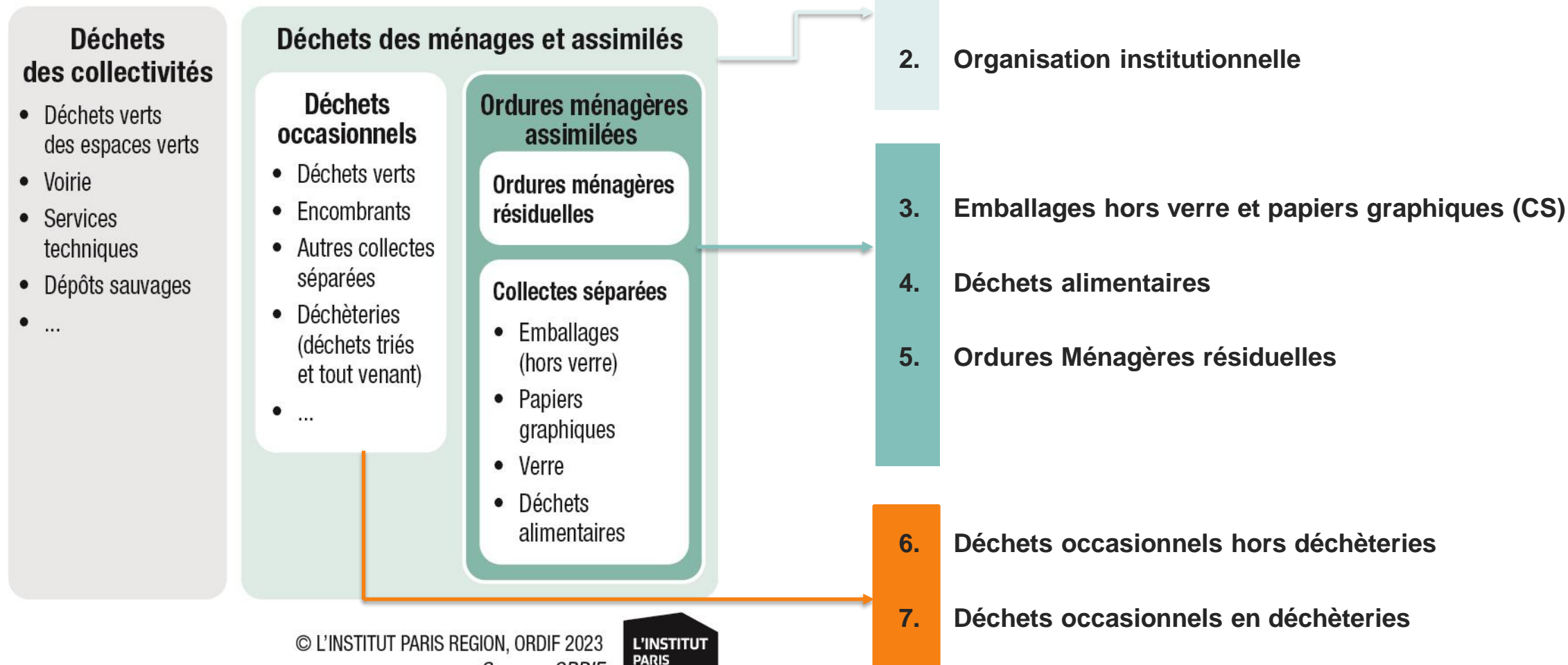
©EL / Institut Paris Region

Le service public de prévention et de gestion des déchets

Enquête annuelle réalisée depuis 2000 auprès des collectivités ayant une compétence collecte et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries soit 61 collectivités en 2022.

Déchets collectés par le service public

Population provisoire 2022 de l'INSEE : 12 395 148 habitants sur le territoire francilien.



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023

Source : ORDIF



1. DMA ensemble : Ratios 2022

En 2022, les DMA collectés en Île-de-France ont baissé d'environ 270 000 tonnes par rapport à 2021 tous flux confondus. Ils représentent 5,6 millions de tonnes soit une baisse de 5 % en un an.

452 kilos de déchets collectés pour **1 habitant**

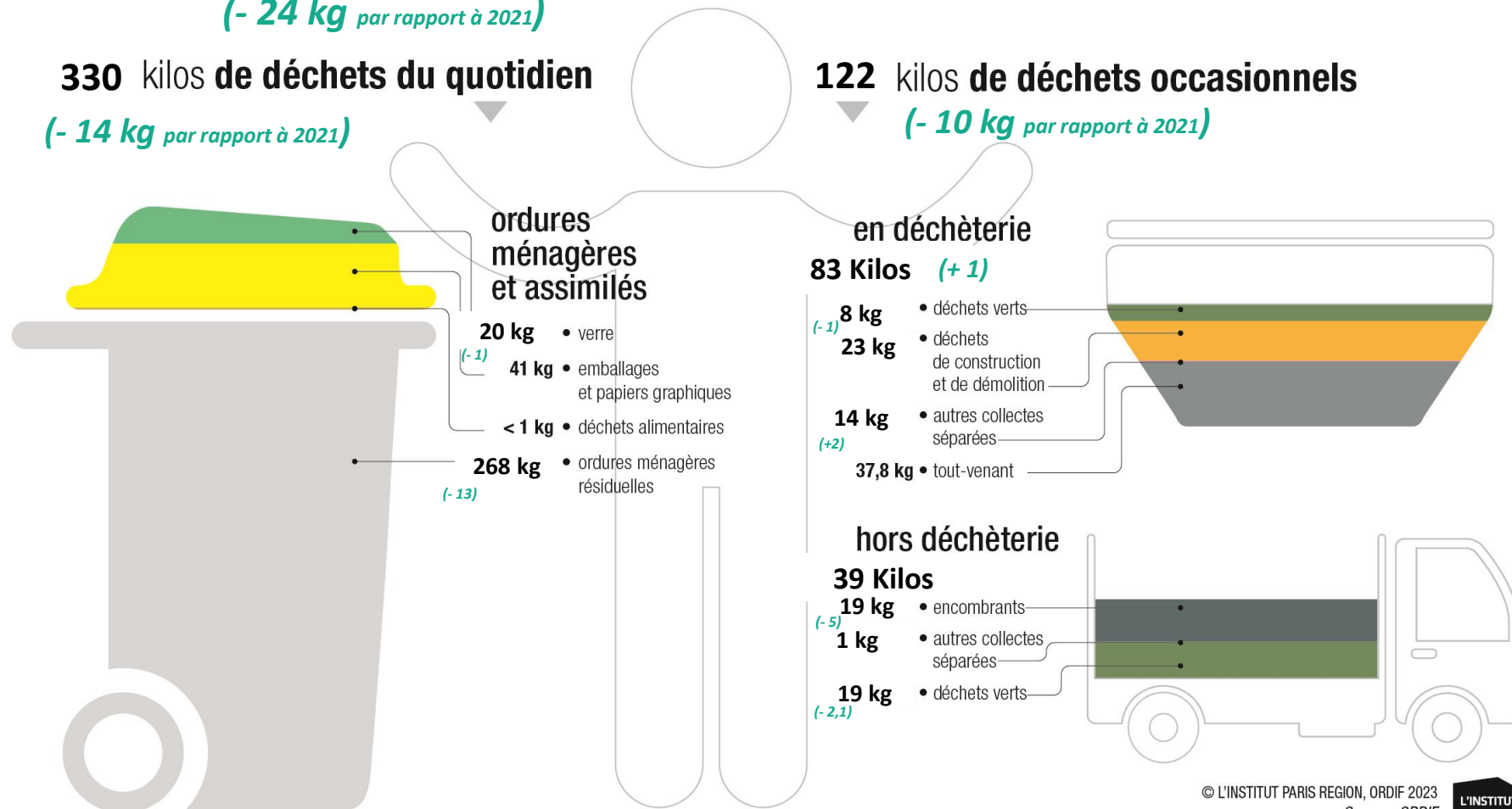
(- 24 kg par rapport à 2021)

330 kilos de déchets du quotidien

(- 14 kg par rapport à 2021)

122 kilos de déchets occasionnels

(- 10 kg par rapport à 2021)



1. DMA ensemble : Ratios évolution

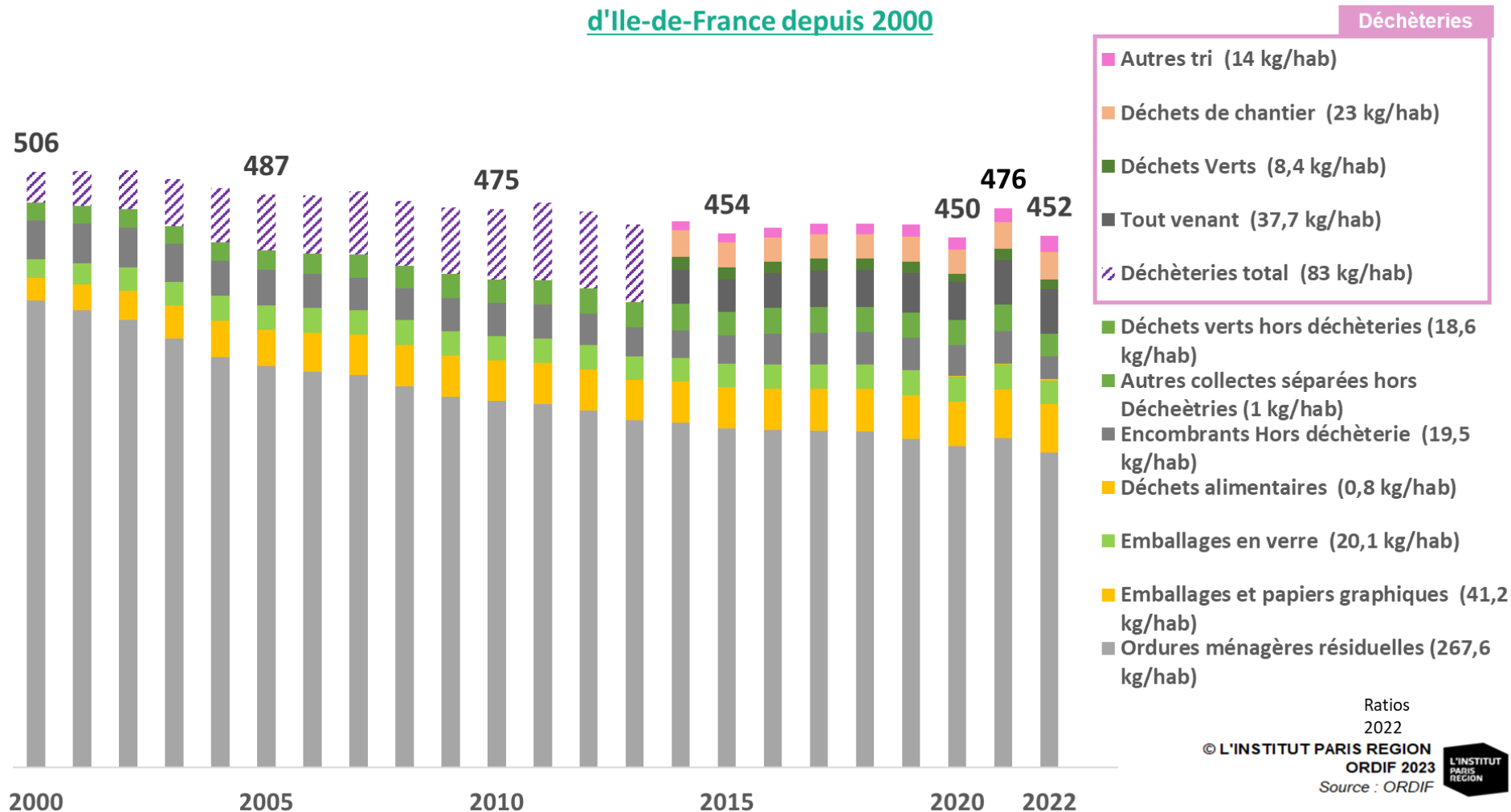
Évolution des ratios des flux de collecte des déchets managers et assimilés d'Ile-de-France depuis 2000

En 2022, le ratio des Déchets Ménagers et Assimilés par habitant est tombé à 452 kg par habitant. Il affiche une **diminution de 24kg par habitant** par rapport à l'année précédente soit une baisse de 5% marquant ainsi un retour à un niveau proche de celui de 2020.

L'évolution depuis 2000 montre une baisse tendancielle jusqu'en 2015 puis une période de relative stabilité avant le trou de 2020 et le pic de 2021 autour de la crise COVID.

Le ratio DMA de 2022 est en **recul de 11%** par rapport à l'an 2000.

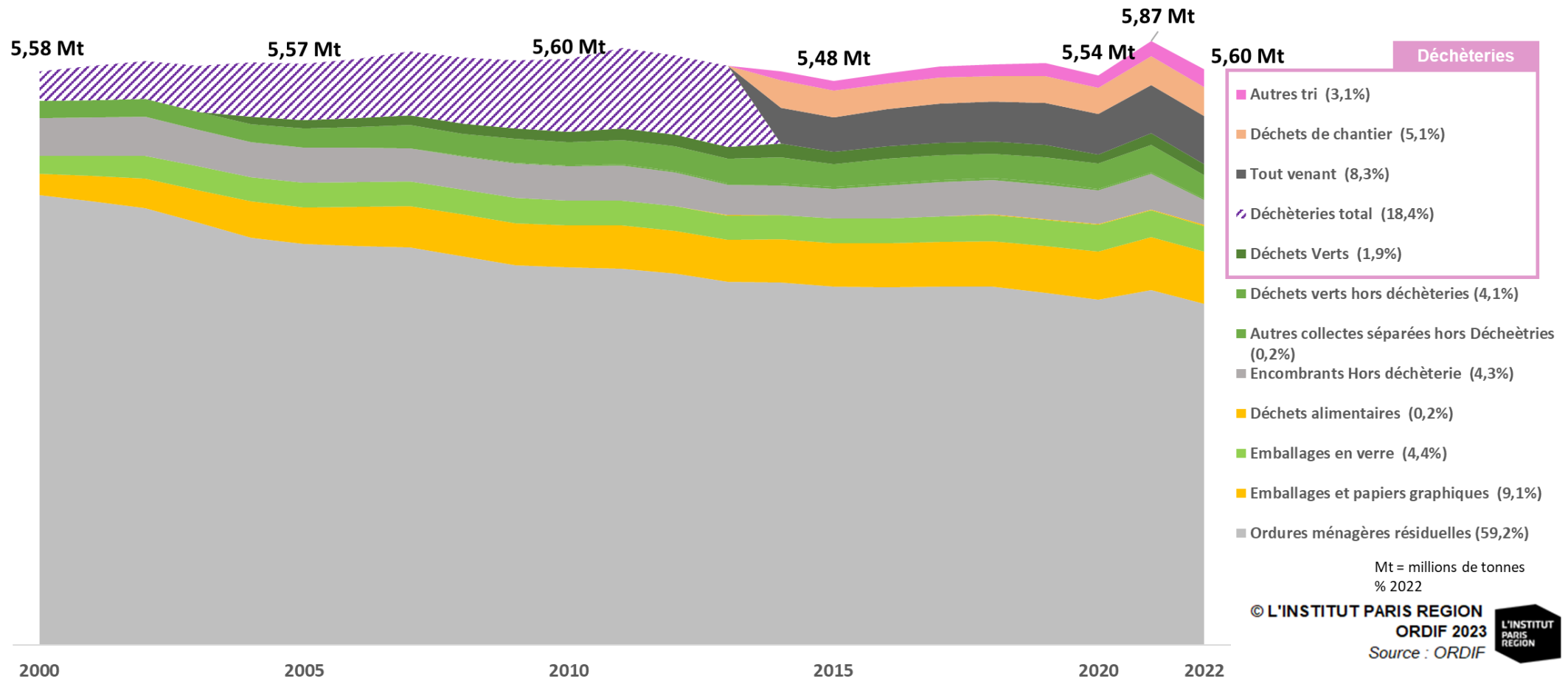
La collecte sélective maintient des niveaux bas depuis 2004 et **le flux OMR représente près de 60% des DMA**



1. DMA ensemble : Évolution tonnages des DMA

En 2022, la quantité totale des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en Ile-de-France s'élève à 5,6 millions de tonnes. La production de DMA a **baissé d'environ 270 000 tonnes** entre 2021 et 2022. Le tonnage total retrouve un niveau équivalent à celui de l'an 2000.

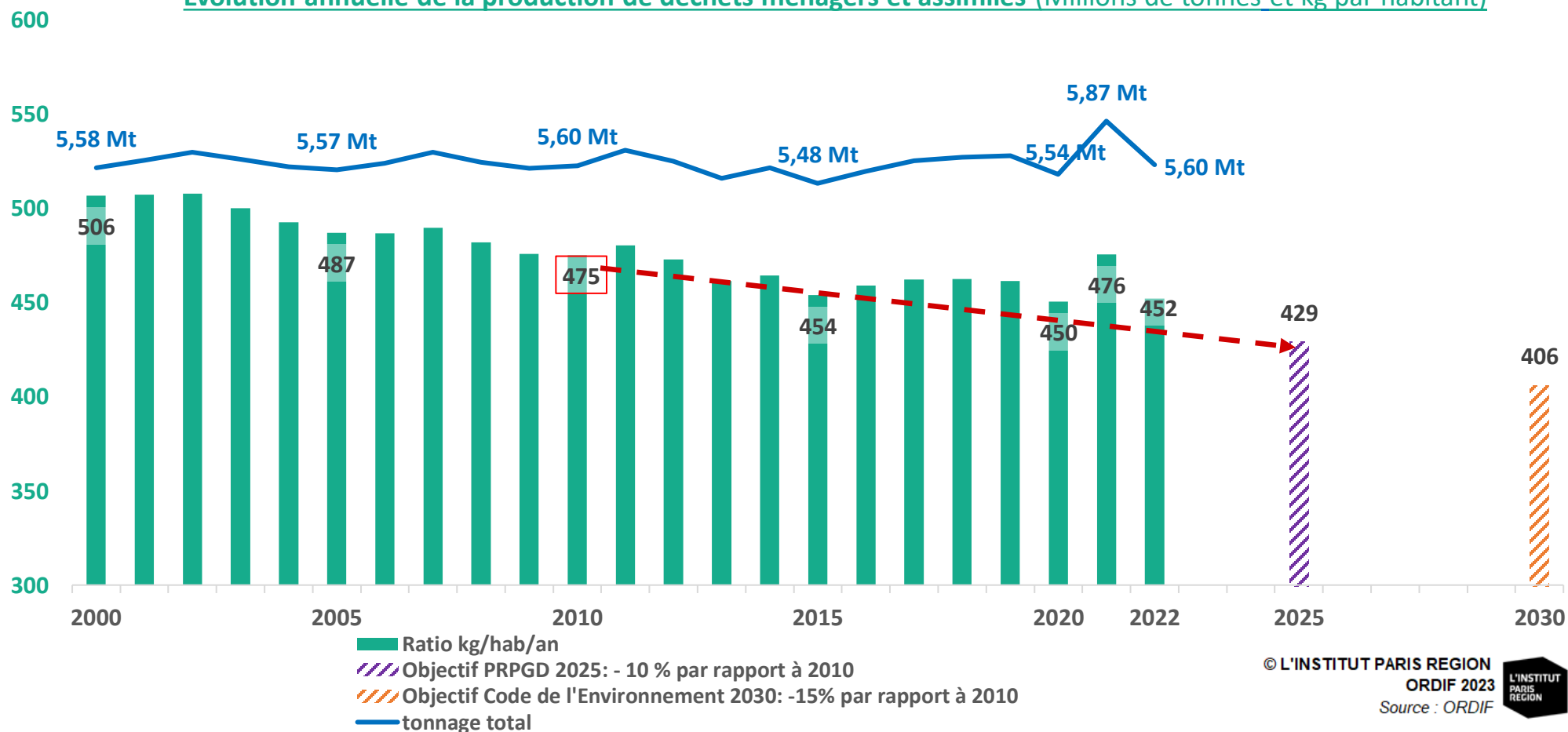
Évolution des tonnages des flux de collecte des déchets managers et assimilés d'Ile-de-France depuis 2000



1. DMA ensemble : Objectif de réduction

Le Code de l'Environnement (L. 541-1 I 1er) prévoit une **réduction de 15 % en 2030** par rapport au ratio de DMA en 2010 (475 kg/hab), soit un objectif de 406 kg/hab. Le plan régional (PRPGD) fixe l'objectif de **429 kg/hab/an en 2025**. La tendance à la baisse observée entre 2000 et 2015 s'orientait plutôt vers l'atteinte de ces objectifs réglementaires. Inversement, entre 2016 et 2019, le ratio DMA a augmenté de 5kg/hab. La période de la crise covid s'est traduite par une baisse historique à 450kg/hab en 2020 avant un rebond en 2021 (476 kg/hab) et un retour à 452 kg/hab en 2022. À cet effet, le taux de réduction des DMA en 2022 est estimé à 5% par rapport à l'année de référence des objectifs réglementaires (l'an 2010).

Évolution annuelle de la production de déchets ménagers et assimilés (Millions de tonnes et kg par habitant)



1. DMA ensemble : Traitement 2022

Premières destinations de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2022

- 58,3 % vers des Unités d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND)
- 21,3 % vers des centres de tri et repreneurs directs.
- 5,6 % vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

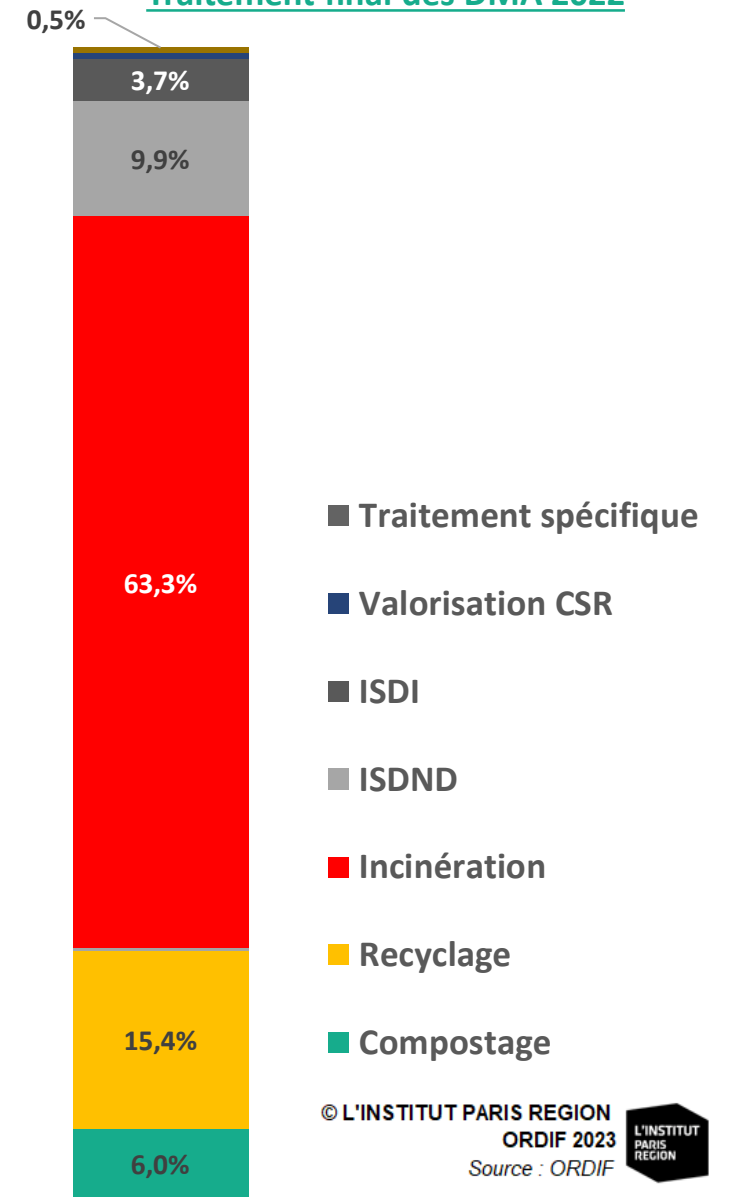
Traitement final

(prise en compte des refus de tri).

63,31 % de DMA incinérés soit 3 532 902 tonnes

- 15,3 % de DMA collectés orientés vers les filières de recyclage matériaux soit 859 074 tonnes
- 9,9 % de DMA envoyés à l'enfouissement (ISDND) soit 553 631 tonnes
- 3,7% de DMA envoyés dans les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)
- 6% de DMA compostés soit 336 185 tonnes
- 2% envoyés vers d'autres installations (CSR, Méthanisation, traitements spécifiques)

Traitement final des DMA 2022



1. DMA ensemble : Évolution du traitement final

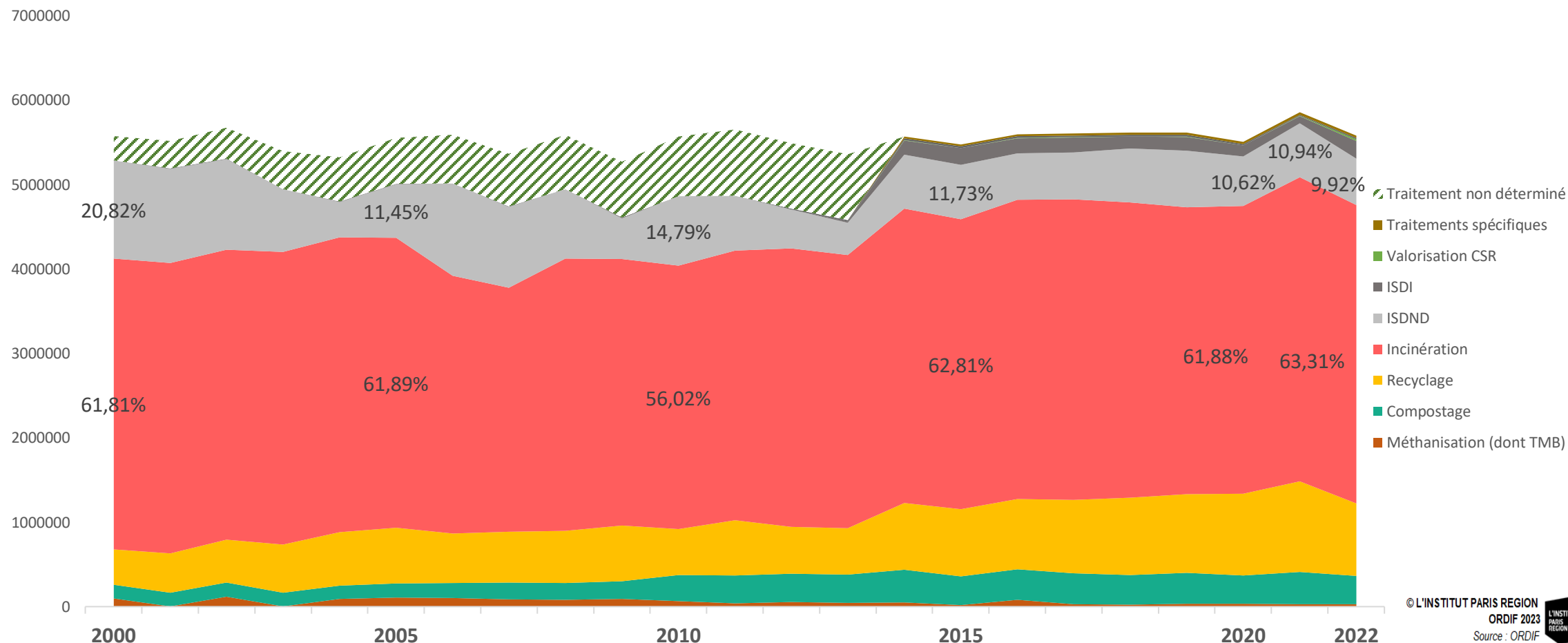
L'ensemble des déchets incinérés affichent un total d'environ 3 532 902 tonnes en 2022 soit près de 73 000 tonnes en moins que l'année 2021.

L'incinération retrouve ainsi son niveau moyen depuis 2016.

Les déchets enfouis continuent leur baisse avec un recul de 14% entre 2021 et 2022.

La part recyclée reste en dessous de celle observée en 2021 d'environ 56 000 tonnes et reste néanmoins plus élevée que celles observées entre 2000 et 2020.

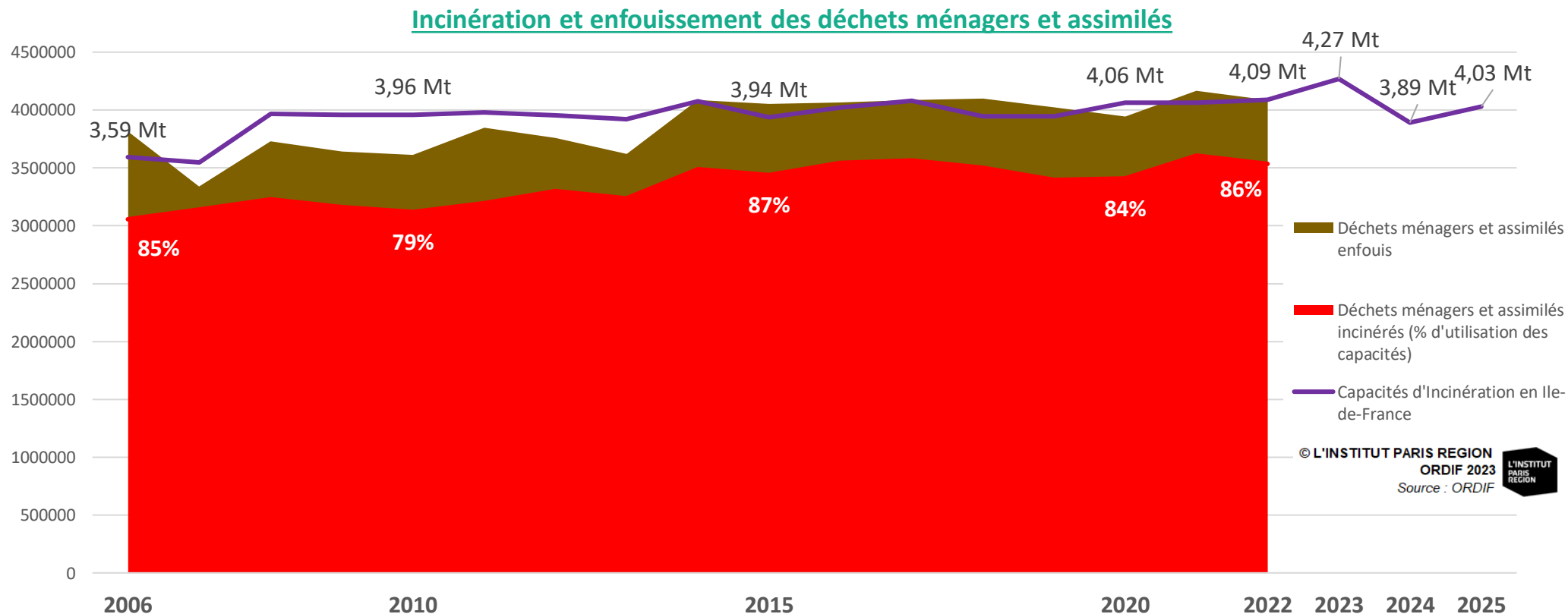
Évolution du traitement des déchets ménagers et assimilés (En tonnes)



1. DMA ensemble : Traitement des déchets résiduels nets

Les **capacités autorisées totales d'incinération** sous maîtrise d'ouvrage publique s'élèvent à 4,09 millions de tonnes en Île-de-France en 2022. Ces capacités ont été **utilisées à 86% pour l'ensemble des flux DMA** : ordures ménagères résiduelles, refus de tri, tout venant de déchèteries ou encombrants non triés. En prenant en compte les mêmes flux ménagers enfouis, ces **DMA résiduels nets** s'élèvent à près de 4 millions de tonnes.

Selon les années, l'ensemble de ces flux cumulés peuvent dépasser les capacités totales d'incinération sous maîtrise d'ouvrage publique. Avec la **baisse de capacité annoncée** de l'incinérateur d'Ivry en 2024 (avant l'augmentation de celui de Créteil en 2025) ce plafond théorique pourrait être à nouveau dépassé.



2. Organisation de la collecte au 01.01.2023

La compétence de collecte des déchets ménagers s'exerce au niveau intercommunal. Les communes de la région sont ainsi regroupées en **54 intercommunalités** dont 15 exercent également la compétence traitement, notamment dans le Val-d'Oise (numéros en vert).

La tâche gris foncé représente les zones urbaines simplifiées où sont produits les déchets ménagers et assimilés.

39 collectivités à compétences collecte

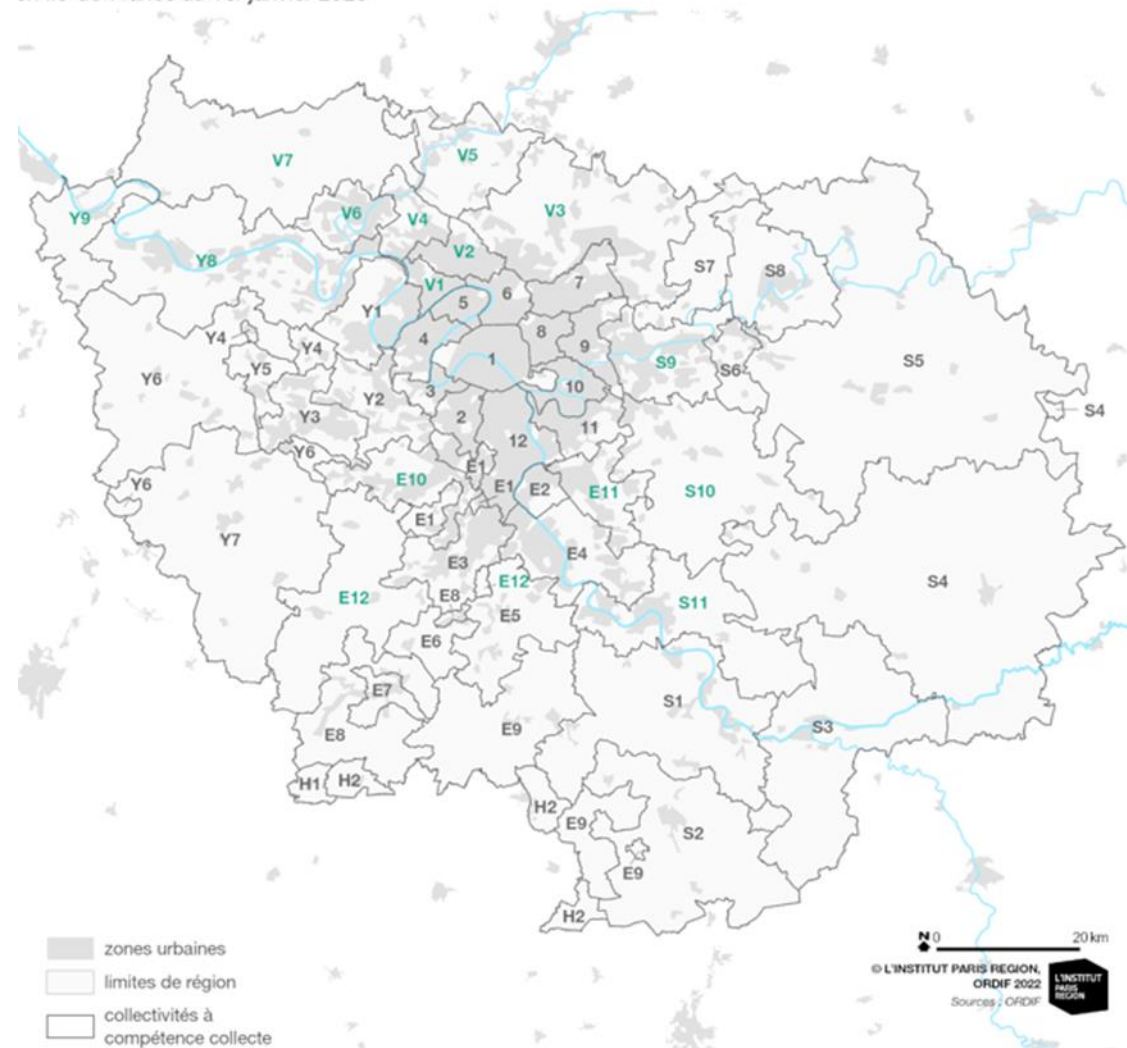
- | | |
|---|---|
| MGP | Essonne |
| 1 : T1 - Ville de Paris | E1 : CA Paris Saclay |
| 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris | E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine |
| 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest | E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération |
| 4 : T4 - Paris Ouest La Défense | E4 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77, 91) |
| 5 : T5 - Boucle Nord de Seine | E5 : CC du Val d'Essonne |
| 6 : T6 - Plaine Commune | E6 : CC entre Juine et Renarde |
| 7 : T7 - Paris Terres d'Envol | E7 : CA de l'Etampois Sud Essonne |
| 8 : T8 - Est Ensemble | E8 : SEDRE de la Région d'Etampes |
| 9 : T9 - Grand Paris Grand Est | E9 : SIRTOM du Sud Francilien (77, 91) |
| 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois | |
| 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir | Yvelines |
| 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94) | Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine |
| | Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91) |
| | Y3 : CA Saint Quentin en Yvelines |
| Seine-et-Marne | Y4 : CC Gally Mauldre |
| S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau | Y5 : CC Cœur d'Yvelines |
| S2 : SMETOM de la Vallée du Loing | Y6 : SIEED de l'Ouest Yvelines (28, 78) |
| S3 : SIRMOTOM de la Région de Montoreau | Y7 : SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78) |
| S4 : SMETOM GEEODE | |
| S5 : COVALTRI | Hors Île-de-France (siège) |
| S6 : Val d'Europe Agglomération | H1 : SICTOM de la région d'Auneau (28, 91) |
| S7 : CC des Plaines et Monts de France | H2 : SITOMAP de Pithiviers (45, 77, 91) |
| S8 : CA du Pays de Meaux | |

15 collectivités à compétences collecte et traitement

- Seine-et-Marne**
 S9 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
 S10 : SIETOM de la Région de Tournan en Brie
 S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais
- Essonne**
 E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)
 E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)
 E12 : SIREDOM
- Yvelines**
 Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise
 Y9 : CC les Portes de l'Île de France
- Val-d'Oise**
 V1 : Syndicat AZUR
 V2 : Syndicat EMERAUDE
 V3 : SIGIDURS (77, 95)
 V4 : Syndicat TRI ACTION
 V5 : Syndicat TRI-OR
 V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
 V7 : SMIRTOM du Vexin

Les collectivités à compétence collecte – DMA

en Île-de-France au 1er janvier 2023



2. Organisation du traitement au 01.01.2023

Les collectivités franciliennes sont regroupées en **26 intercommunalités exerçant la compétence traitement**. 15 d'entre elles exercent aussi la compétence collecte.

Ces intercommunalités sont généralement organisées autour d'une installation structurante, le plus couramment un incinérateur pour les ordures ménagères résiduelles.

Le Syctom de l'agglomération parisienne représente à lui seul la moitié de la population francilienne, au sein de la métropole du Grand Paris, et détient la maîtrise d'ouvrage des trois plus gros incinérateurs régionaux.

- ISSÉANE à Issy-les-Moulineaux
- IVRY - Paris XIII
- ÉTOILE VERTE à Saint Ouen



L'organisation institutionnelle des déchets en Île-de-France est accessible sous forme de cartographie interactive : [Cartoviz](#).

11 Collectivités à compétences traitement

MGP
13 : SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75, 92, 93, 94)
14 : RIVED
15 : SMITDUVM

Seine-et-Marne
S13 : SYTRADEM
S14 : SMITOM du Nord Seine et Marne

Essonne
E13 : SIMACUR (91, 92)

Yvelines
Y10 : SITRU (78, 92)
Y11 : VALOSEINE
Y12 : SIDOMPE (28, 78, 91)
Y13 : SITREVA (28, 41, 78, 91)

Hors-Île-France (siège)
H3 : Beauce Gâtinais Valorisation (28, 45, 77, 91)

15 Collectivités à compétences traitement et collecte

Seine-et-Marne
S10 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
S11 : SIETOM de la Région de Tournan en Brie
S12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

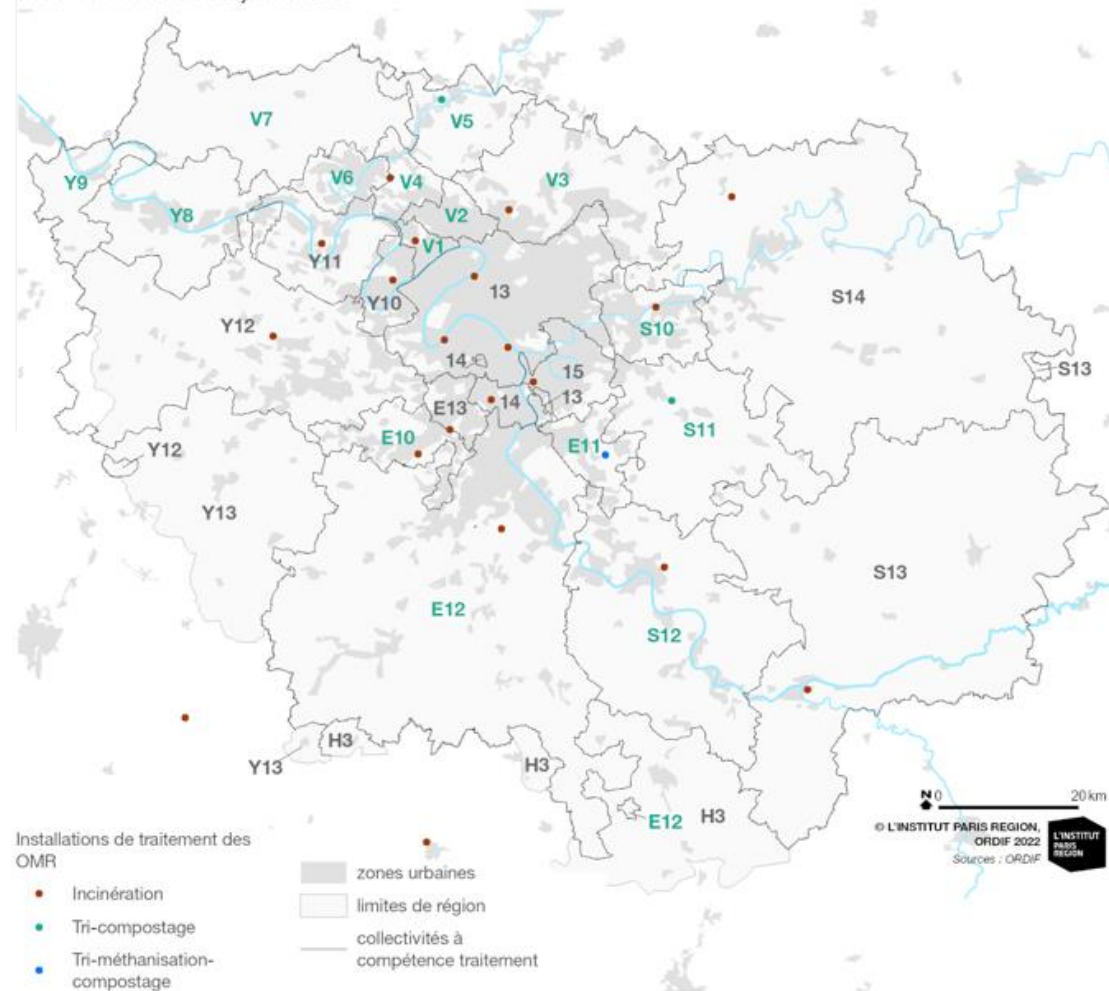
Essonne
E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)
E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)
E12 : SIREDOM (77, 91)

Yvelines
Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise
Y9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise
V1 : Syndicat AZUR
V2 : Syndicat EMERAUDE
V3 : SIGIDURS (77, 95)
V4 : Syndicat TRI ACTION
V5 : Syndicat TRI-OR
V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
V7 : SMIRTOM du Vexin

Les collectivités à compétence traitement – DMA

en Île-de-France au 1er janvier 2023



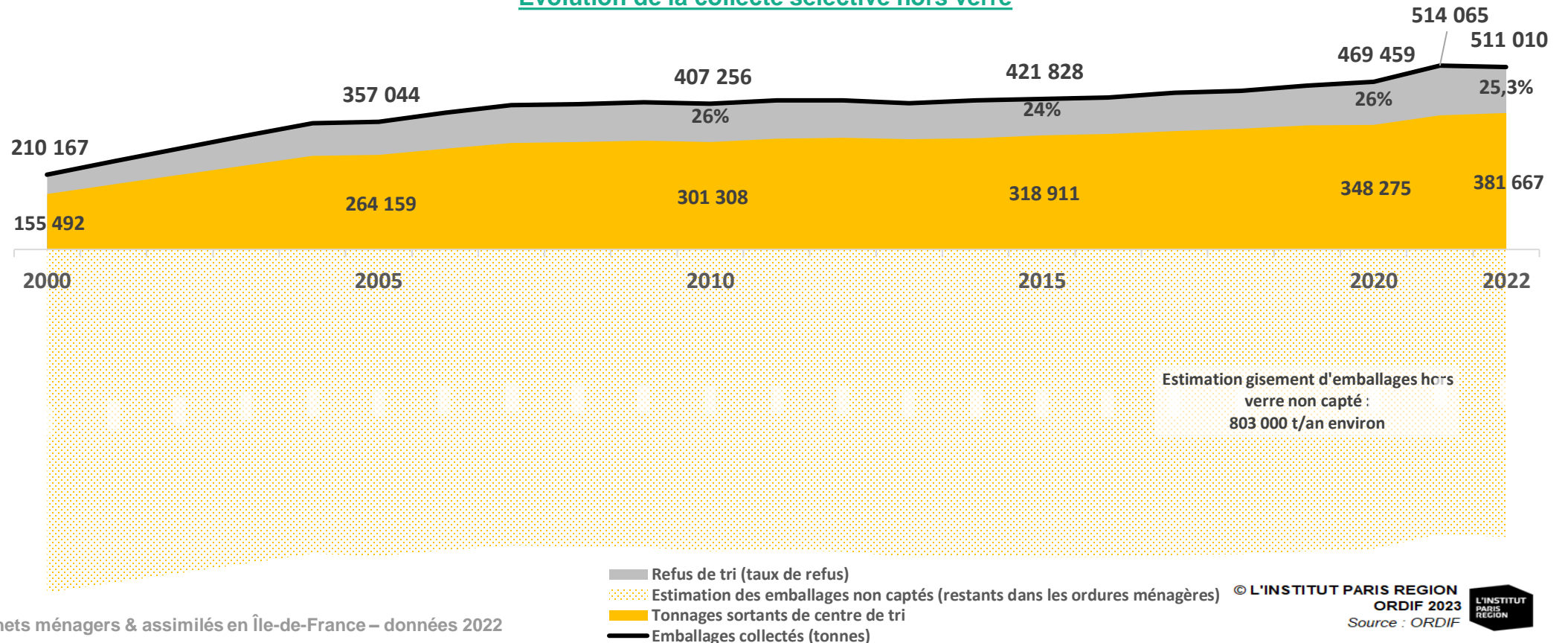
3. Emballages recyclables : Évolution du tri hors verre

En 2022, les collectivités de l'Île-de-France ont collecté **3 000 tonnes de déchets d'emballages et de papiers de moins** que l'année précédente soit d'environ 511 000 tonnes. Cette diminution s'inscrit dans une tendance générale de diminution des déchets ménagers et assimilés (DMA) observée en 2022.

Le volume de déchets d'emballages et de papiers restant dans les ordures ménagères est toujours très élevé : **environ 60% du gisement n'est pas capté.**

Le **refus de tri** de déchets d'emballages et de papiers collecté en 2022 est de 25,3% (131 000 t). Il s'est amélioré de 1,5 point par rapport à 2021. 98,5% de ces refus ont été envoyés en incinération.

Évolution de la collecte sélective hors verre

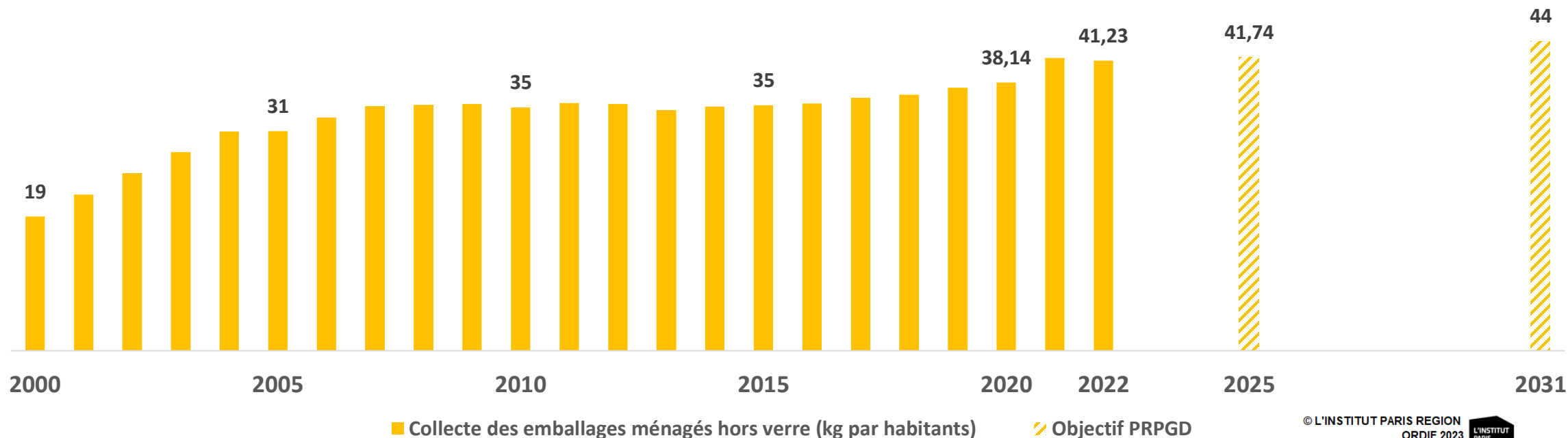


3. Emballages recyclables : Évolution ratios du tri hors verre

Pour la première fois depuis 2016, **le ratio d’emballages et papiers marque une baisse**. Il est passé de 41,8 kg/hab à 41,2 kg/hab soit un recul de 1,4% en un an.

Entre 2016 et 2021, le ratio d’emballages papiers a gagné 1kg par an. Le recul de l’année 2022 s’inscrit dans une tendance à la baisse des DMA après le pic de production enregistrée en 2021.

Évolution du ratio de collecte des emballages ménagers hors verre



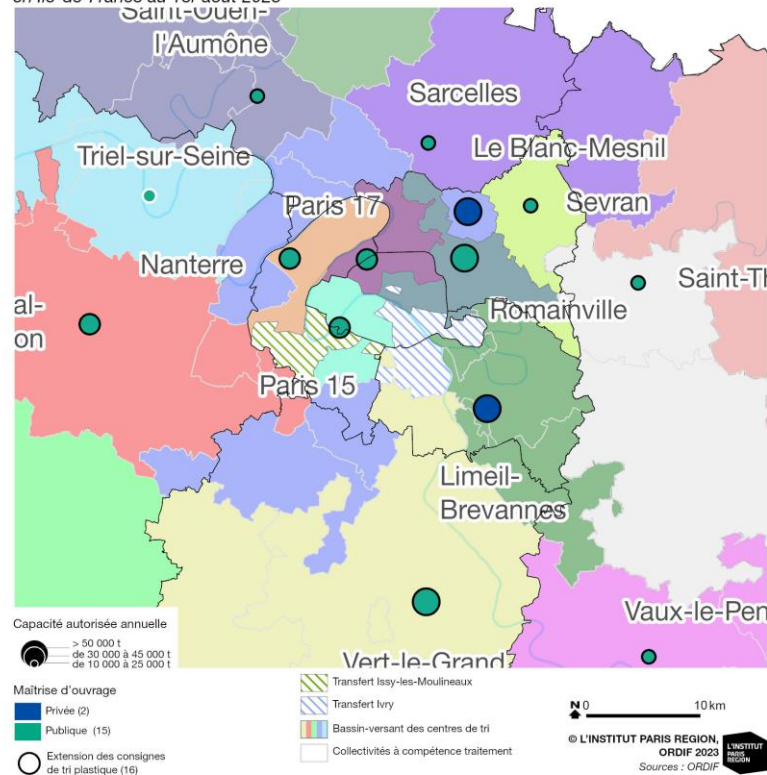
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

3. Emballages recyclables : centres de tri

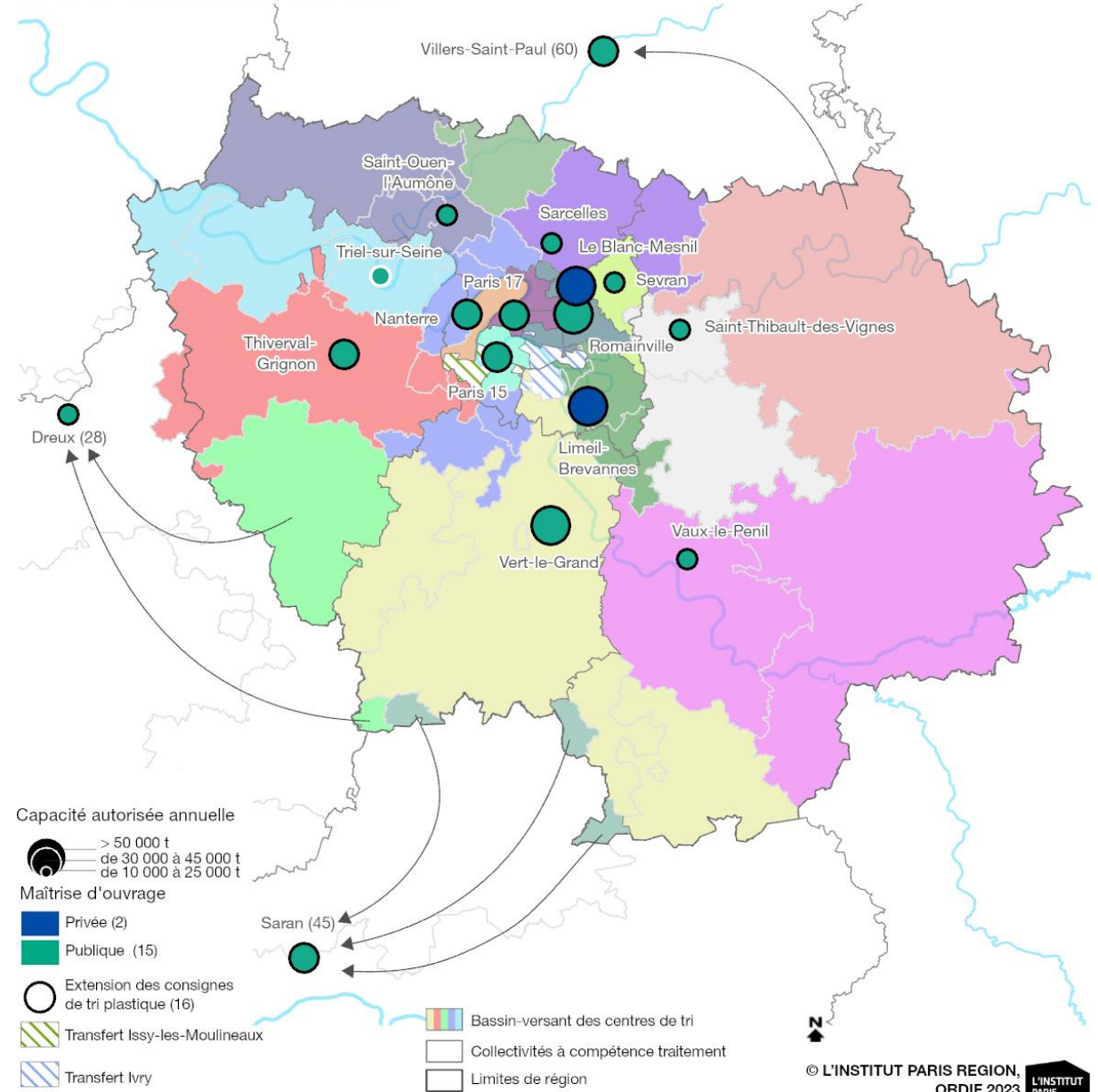
L'Île-de-France comptait en 2022, **17 centres de tri** de collectes sélectives des ménages pour une capacité autorisée annuelle de 636 220 t, dont 15 adaptés totalement ou en partie aux extensions des consignes de tri, pour 620 220 t/an soit 97% des capacités régionales.

15 des 17 centres sont sous **maîtrise d'ouvrage publique**.

Les centres de tri des collectes sélectives multi-matériaux des ménages en Île-de-France au 1er août 2023

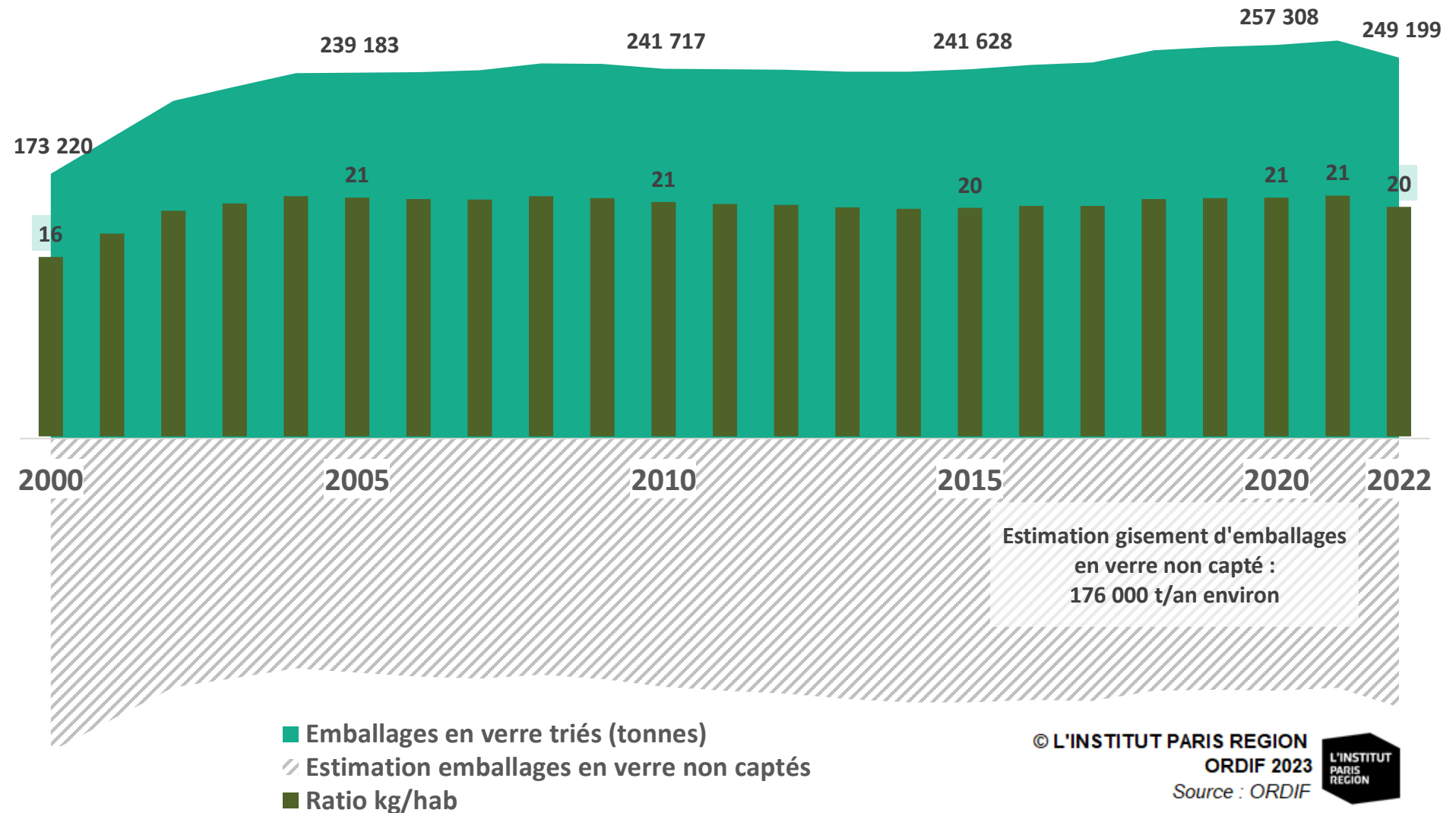


Les centres de tri des collectes sélectives multi-matériaux des ménages en Île-de-France au 1er août 2023



3. Emballages recyclables : Évolutions du tri du verre

Évolution captage des emballages en verre



Avec 249 199 tonnes, le flux des déchets d'emballages en verre connaît un **recul** de 4% en 2022. Le ratio retombe 20 kg/hab.

Depuis 20 ans ce ratio reste **stable entre 20 et 21 kg/hab**.

Le tonnage des déchets emballages en verre non captés restant dans les OMr est estimé à près de 176 000 tonnes (14,2 kg/hab). Avec un **taux de captage de 59%**, ce flux reste cependant le plus performant des collectes sélectives.

© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF




4. Déchets alimentaires : Déploiement de la collecte

La loi AGEC prévoit qu'« **au plus tard le 31 décembre 2023** », « **tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris [les] collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets** », sont tenus « **de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets** », soit par « **valorisation sur place** » soit par « **collecte séparée** ». Les biodéchets sont soit des déchets de jardin (cf. diapo 23 ci-après) soit des déchets alimentaires.

En 2022, l'ensemble des collectivités franciliennes indiquent mettre des **composteurs à usage domestique à la disposition des habitants**.

8 collectivités offrent un service de collecte des déchets alimentaires à tout ou partie de leur population, tandis que 15 proposent une collecte spécifique pour les gros producteurs professionnels (cantines...).

 **Note rapide Déchets, n° 986.**
Le tri des déchets alimentaires, enfin ?
Note publiée en juillet 2023: [Lien](#)

Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD) en Île-de-France en 2023

Collectes des déchets alimentaires (DA) :

-  des ménages
-  des gros producteurs dans le cadre du SPGD
-  des ménages et des gros producteurs dans le cadre du SPGD
-  en mélange avec les déchets verts des ménages et collecte séparée des DA des gros producteurs dans le cadre du SPGD

17 collectivités à compétences collecte

- MGP (10)
1 : T1 - Ville de Paris
2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
4 : T4 - Paris Ouest La Défense
5 : T5 - Boucle Nord de Seine
6 : T6 - Plaine Commune
7 : T7 - Paris Terres d'Envol
8 : T8 - Est Ensemble
10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
12 : T12- Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

- Seine-et-Marne (2)
S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
S7 : CC des Plaines et Monts de France

- Essonne (3)
E1 : CA Paris Saclay
E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération




- Yvelines (2)
Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)

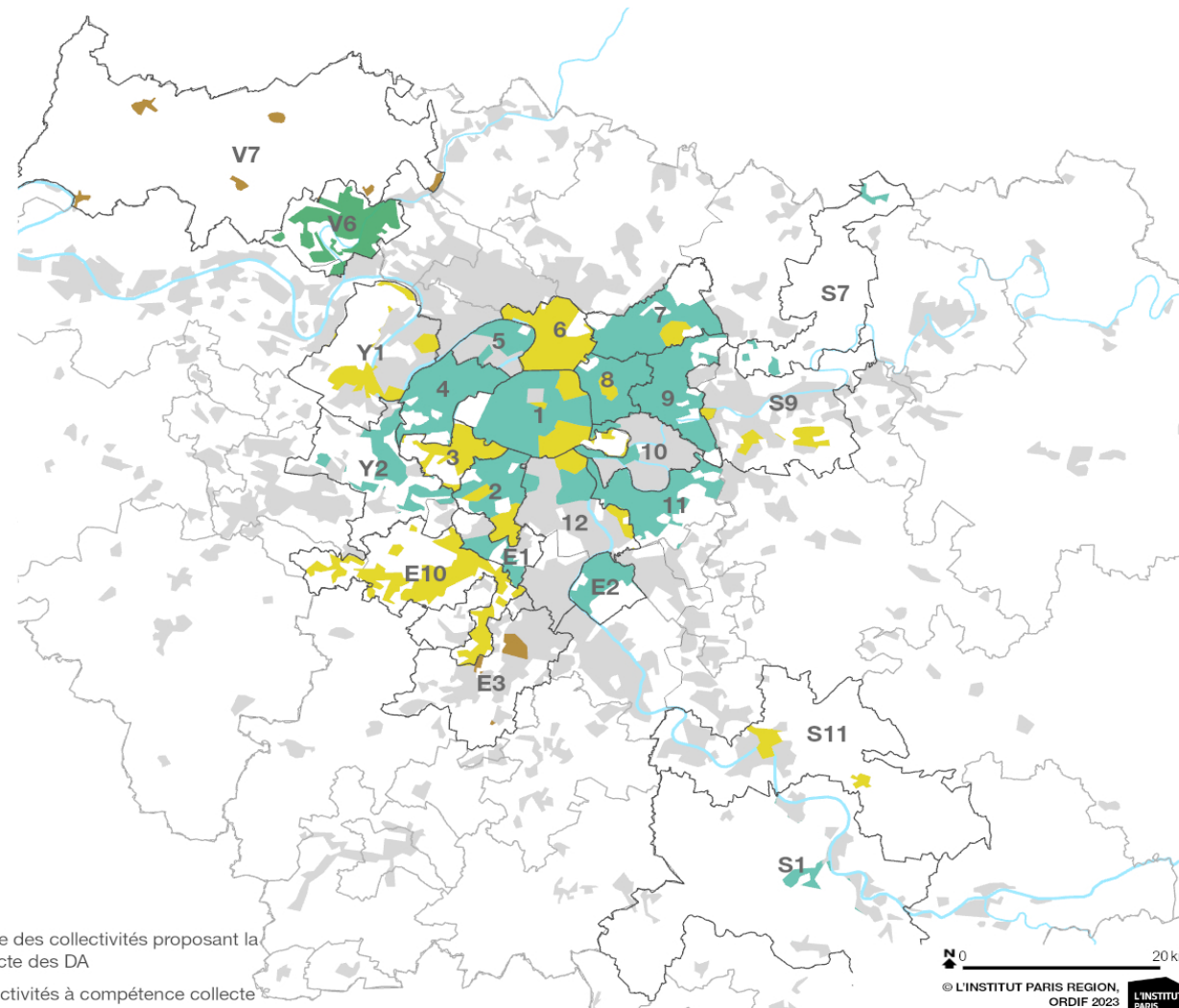
5 collectivités à compétences collecte et traitement

- Seine-et-Marne (2)
S90 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

- Essonne (1)
E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)

- Val-d'Oise (2)
V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
V7 : SMIRTOM du Vexin

-  Limite des collectivités proposant la collecte des DA
-  Collectivités à compétence collecte
-  Limites des départements



4. Déchets alimentaires : Évolution de la collecte

Évolution de la collecte des déchets alimentaires par le service public

En 2022, le service public a collecté

10 516 tonnes de déchets alimentaires :

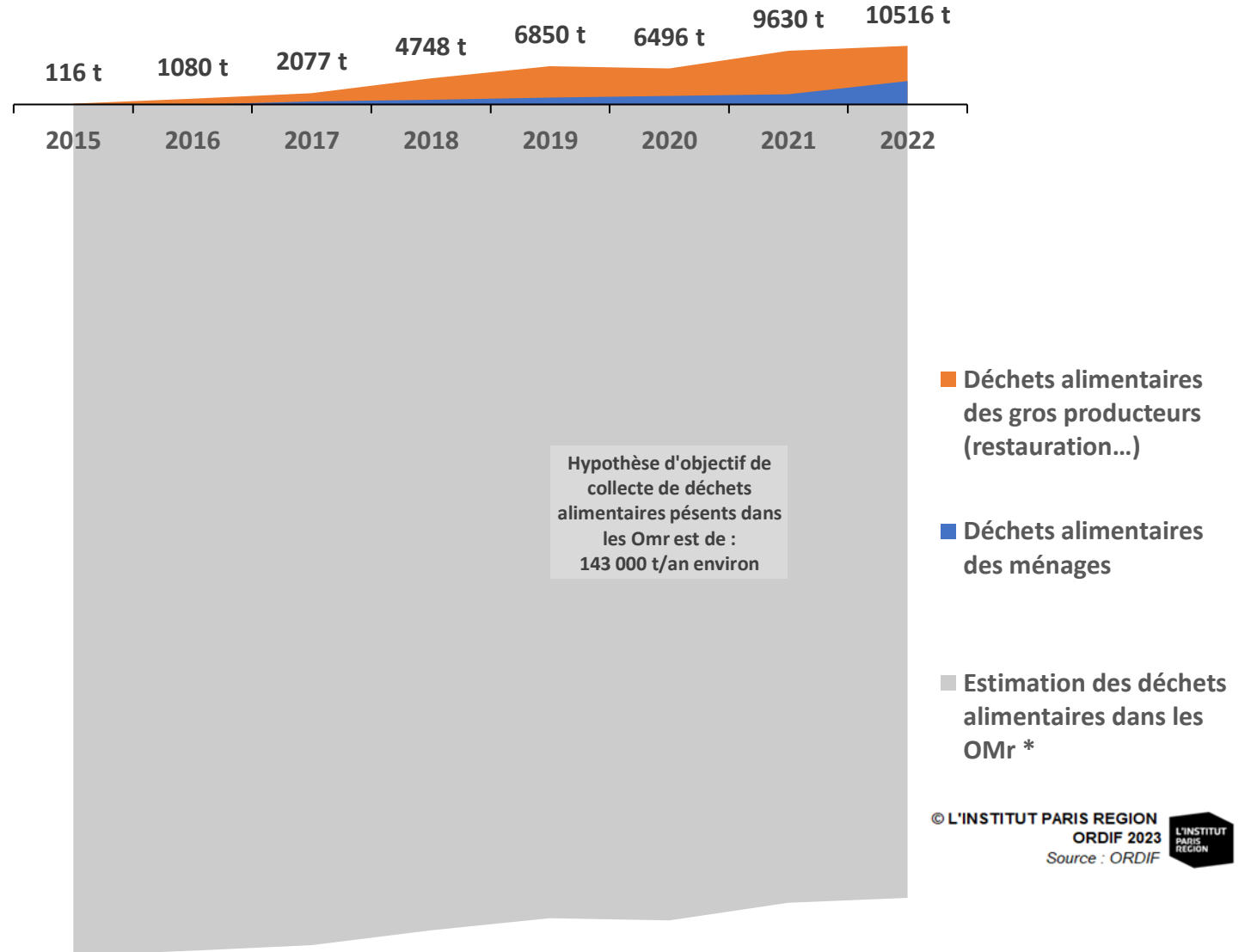
- 40% provenant des ménages soit 4 222 tonnes.
- 60% provenant des « gros producteurs » (cantines, marchés forains, restaurants, etc.) soit 6 294 tonnes.

La quasi-totalité de ces tonnages sont valorisés en méthanisation.

Dans la perspective de réduction des DMA, on peut raisonnablement faire l'hypothèse d'un **objectif 50% de réduction des déchets alimentaires dans les ordures ménagères résiduelles**. Pour l'atteindre, trois leviers sont envisageables :

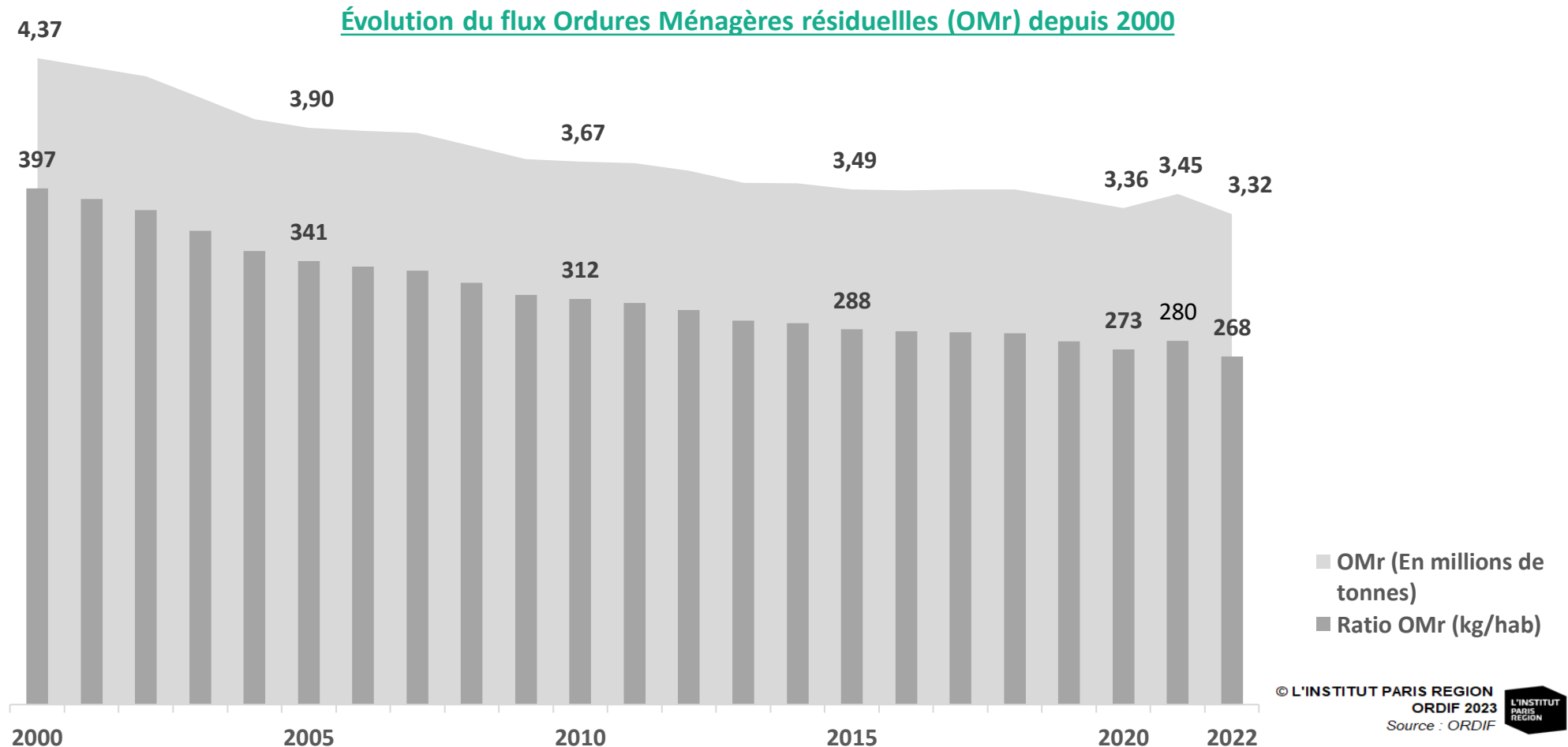
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le compostage de proximité
- La collecte des déchets alimentaires en vue de leur valorisation organique.

Dans le cadre de cette hypothèse, le gisement de déchets alimentaires dans les ordures ménagères à capter est estimé à 140 000 t annuelles environ.



5. Flux Ordures Ménagères Résiduelles : Évolutions

2022 est une **année record pour la baisse des ordures ménagères résiduelles** (OMr). En effet, avec 3,32 Mt d'Omr (268 kg/hab), le tonnage comme le ratio de ce flux atteint son niveau le plus bas depuis l'an 2000 : une réduction de 129 kg par habitant et par an (- 32,5%).

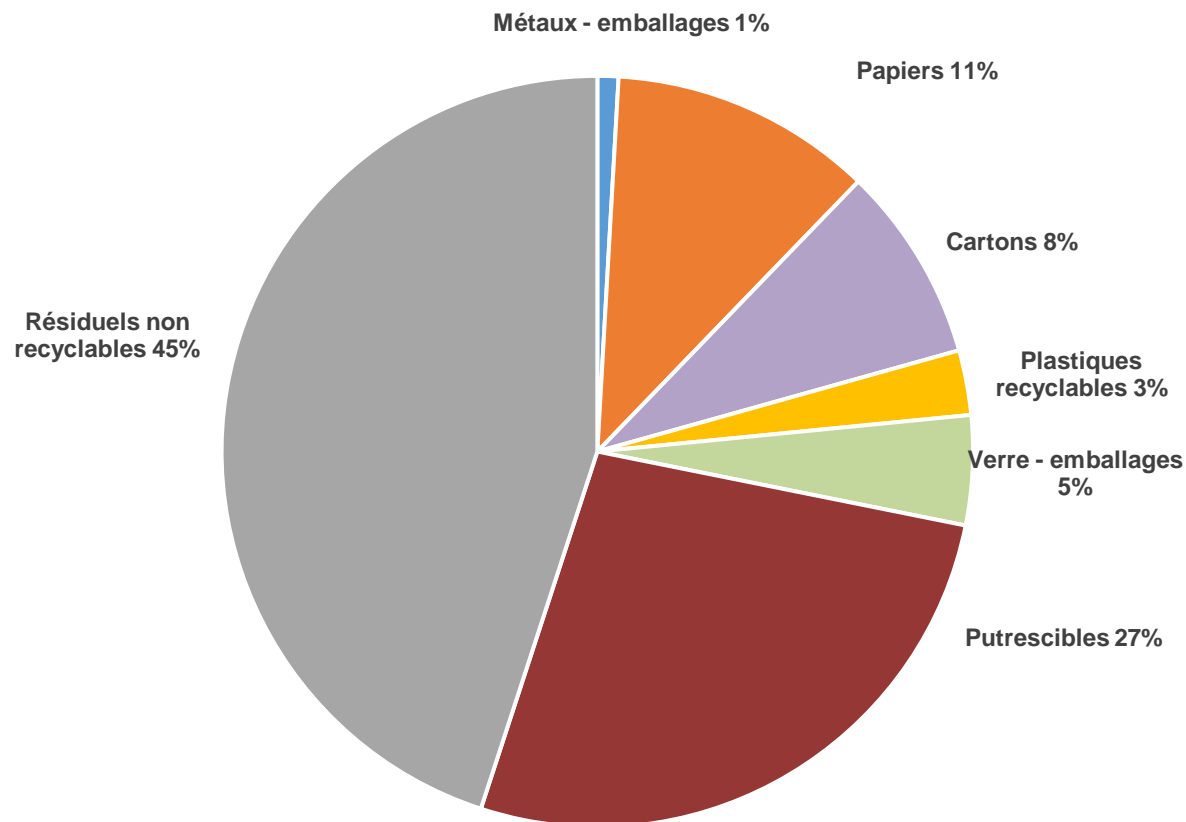


5. Flux Ordures Ménagères Résiduelles : Composition

Les ordures ménagères résiduelles sont composées à plus de 55 % de déchets recyclables. Cette estimation régionale a été réalisée à partir des caractérisations entreprises par les collectivités en 2014 corroborées par le Modecom de 2017. Depuis, l'évolution de la consommation a entraîné une baisse du gisement des papiers et une hausse de celui des cartons.

Ces données illustrent le **potentiel de détournement** des déchets recyclables encore non triés : près d'un million de tonnes par an pour les biodéchets et autant pour les matériaux recyclables.

Composition des Ordures ménagères résiduelles



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

5. Les usines d'incinération

Le flux des déchets ménagers et assimilés résiduels de l'Île-de-France est à 94 % acheminé vers **18 unités d'incinération** représentées avec leur bassin versant. Ces installations reçoivent également d'autres flux ménagers, notamment des refus de tri. Elles cumulent une capacité autorisée de 4 122 900 tonnes par an.

Ces usines se situent principalement **en zone urbaine**. Celles en zone dense offrent les plus grandes capacités (maîtrise d'ouvrage du Sycotom de l'agglomération parisienne).

Par ailleurs, quelques capacités hors Île-de-France sont utilisées lorsque les **bassins versants** correspondent à des intercommunalités s'étendant en région Centre-Val-de-Loire (moins de 2 %).

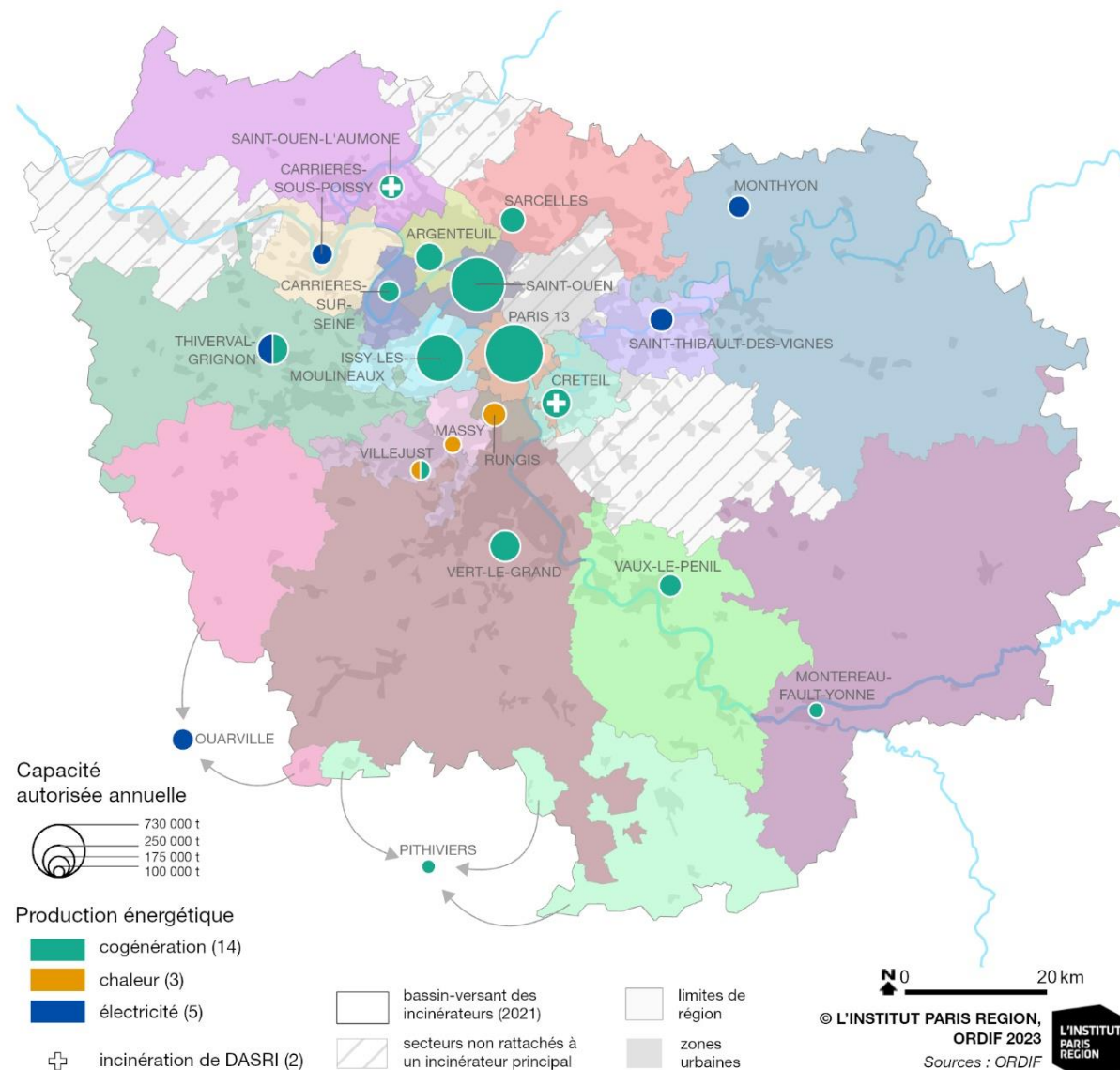
Tous les incinérateurs franciliens produisent de l'énergie : chaleur, électricité ou cogénération. 17 d'entre elles présentent une performance permettant de les qualifier d'**unité de valorisation énergétique (UVE)**.



Notice: Incinération des déchets non dangereux en Île-de-France (Données 2022-2023).

Notice publiée en décembre 2023: [Lien](#)

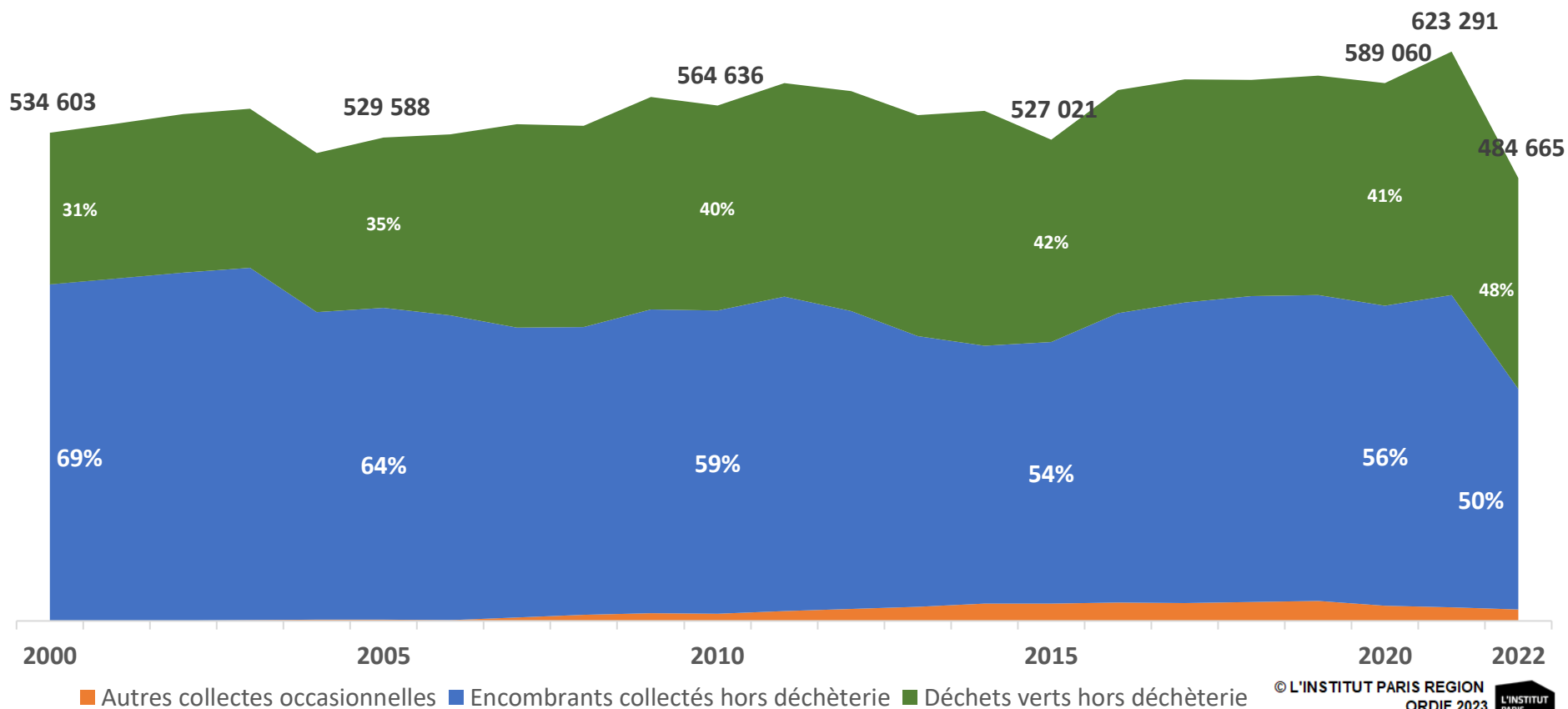
Les usines d'incinération ouvertes aux déchets non dangereux (UIDND)
en Île-de-France en 2022-2023



6. Les déchets occasionnels hors déchèteries: Évolution

Les flux de déchets occasionnels évoluent d'une année sur l'autre mais restent relativement stables depuis 2016 et au **dessus des 580 000** tonnes annuelles. L'année 2022 a connu cependant une **forte baisse** sous la barre des 500 000 tonnes après le pic de 2021 à plus de 620 000 t. La part des déchets verts a progressé régulièrement pour faire aujourd'hui jeu égal avec les encombrants.

Évolution de la collecte des déchets occasionnels hors déchèteries (tonnes)



■ Autres collectes occasionnelles ■ Encombrants collectés hors déchèterie ■ Déchets verts hors déchèterie

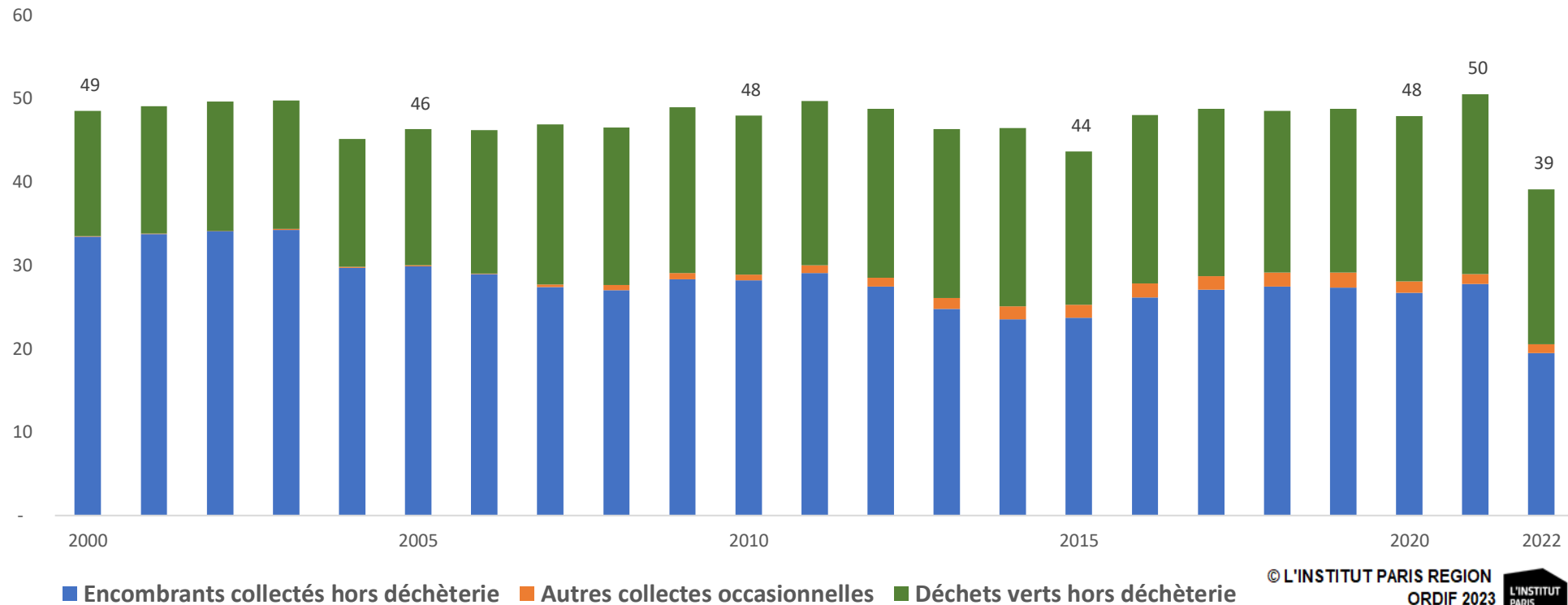
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



6. Les déchets occasionnels hors déchèteries: Ratios évolution

Le ratio de déchets occasionnels hors déchèteries est de 39 kg/hab en 2022. Ce **ratio a significativement baissé** par rapport aux années précédentes et plus particulièrement par rapport à 2021. Les encombrants passent de 27,8 kg/hab à 19kg/hab entre 2021 et 2022. Quant aux déchets verts, ils passent de 22 kg/hab en 2021 à 19 kg/hab en 2022. Après avoir augmenté de 4% en 2021 par rapport à 2010, la production de l'ensemble des occasionnels connaît une forte baisse par rapport à l'année de référence soit 18% de baisse par rapport à 2010.

Évolution de la collecte des déchets occasionnels hors déchèteries (kg/hab)



■ Encombrants collectés hors déchèterie ■ Autres collectes occasionnelles ■ Déchets verts hors déchèterie

© L'INSTITUT PARIS REGION

ORDIF 2023

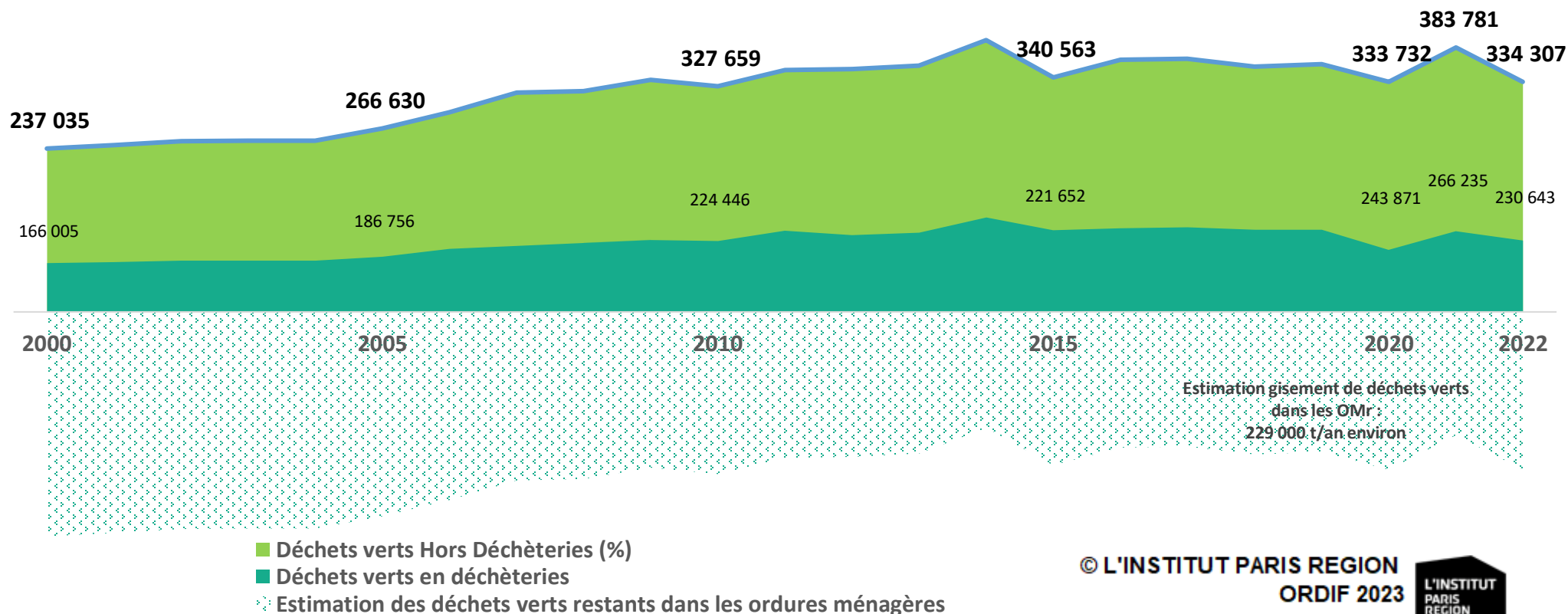
Source : ORDIF



6. Déchets verts hors et en déchèteries

En 2022, 334 307 t collectées. En baisse par rapport à 2021 mais même ordre de grandeur que les 12 dernières années. Modes de collecte : 69 % des déchets verts franciliens sont collectés hors déchèteries. Selon les caractérisations des ordures ménagères, un tiers des déchets verts (tontes de pelouse, etc.) ne sont pas captés et s’y trouverait encore. Ils sont alors principalement envoyés en incinération.

Évolution de la collecte des déchets verts (tonnes)



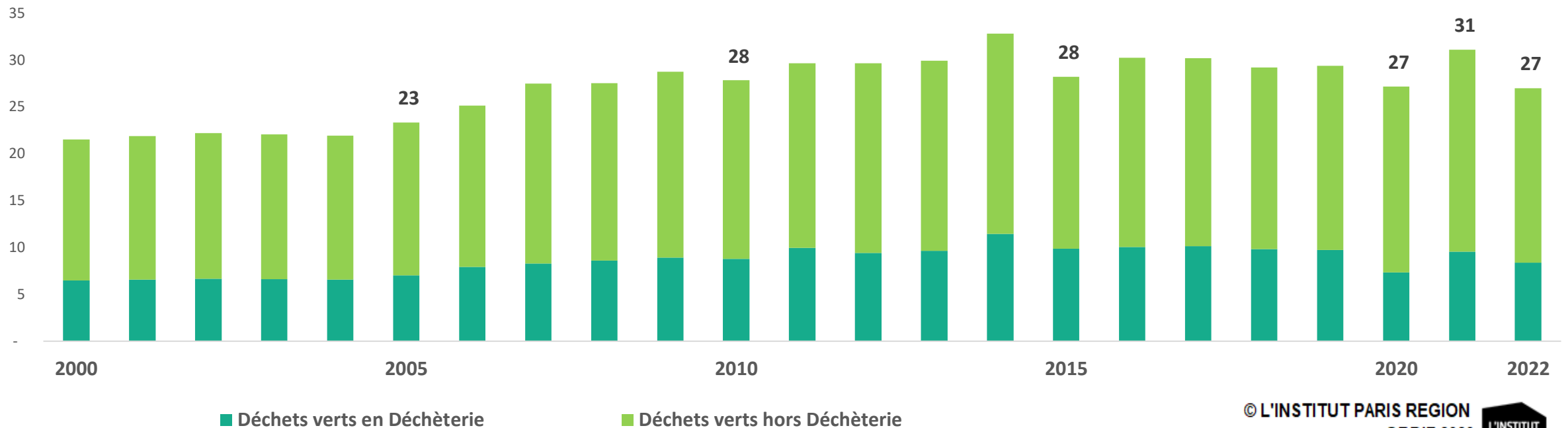
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



6. Déchets verts hors et en déchèteries: Ratios évolution

Malgré la saisonnalité de ce flux et des années atypiques, le ratio est relativement stable depuis 2009 hormis le pic de 2021.

Évolution de la collecte des déchets verts (kg/hab)



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



7. Déchèteries

184 déchèteries fixes ont été recensées en 2022 (+1 par rapport à 2021). Un parc des déchèteries publiques toujours insuffisant et très sollicité.

Parmi elles :

- 174 déchèteries acceptent les déchets dangereux des ménages
- 40 déchèteries proposent une zone dédiée au réemploi.
- 102 déchèteries, soit 55 % des déchèteries franciliennes, acceptent les professionnels.

1 déchèterie pour

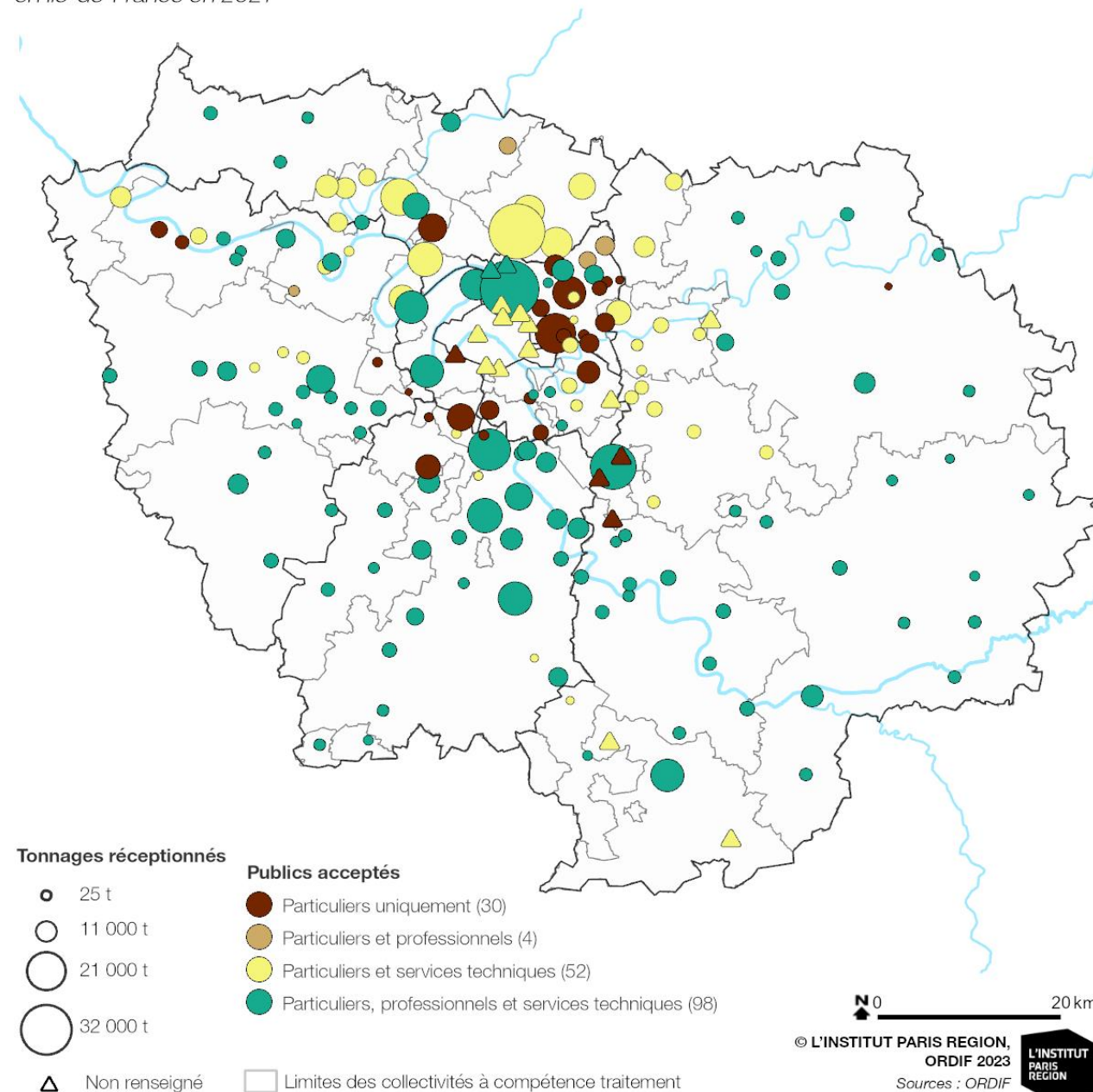


15 500 habitants



67 364 habitants

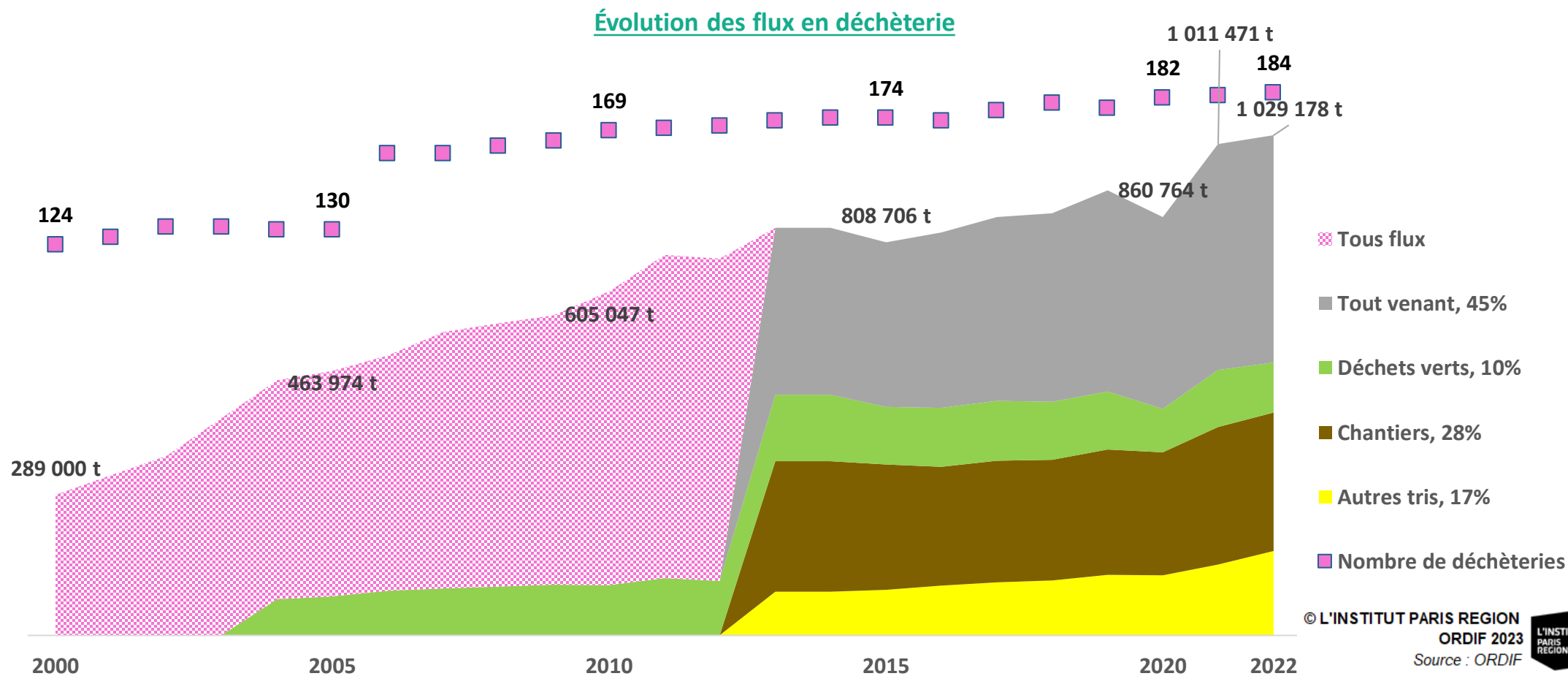
Tonnages collectés en déchèteries publiques en Île-de-France en 2021



7. Déchèteries : évolution des tonnages

Les tonnages collectés en déchèteries affichent un nouveau record pour l'année 2022. Avec 1 029 178 tonnes collectées, les apports en déchèteries **augmentent de 2% par rapport à 2021** soit + 17 707 tonnes. Les flux « Autres tris » (17% du total en 2022) connaissent la principale progression : + 19%. Le flux déchets de chantiers (28% du total en 2022) baisse de 2%.

Après le recul de l'année 2020, les flux collectés en déchèteries confirment la reprise de la tendance à la hausse observée depuis 2000. **Le tout venant reste le principal flux** en déchèterie (45% du total, +1% en 2022).



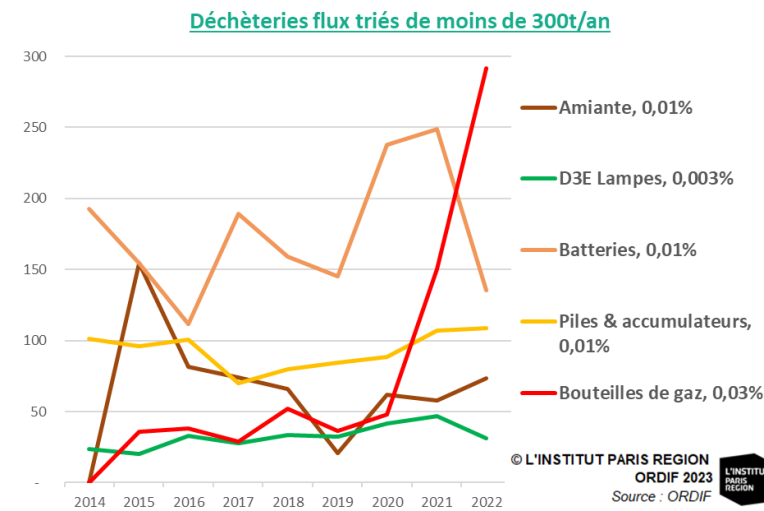
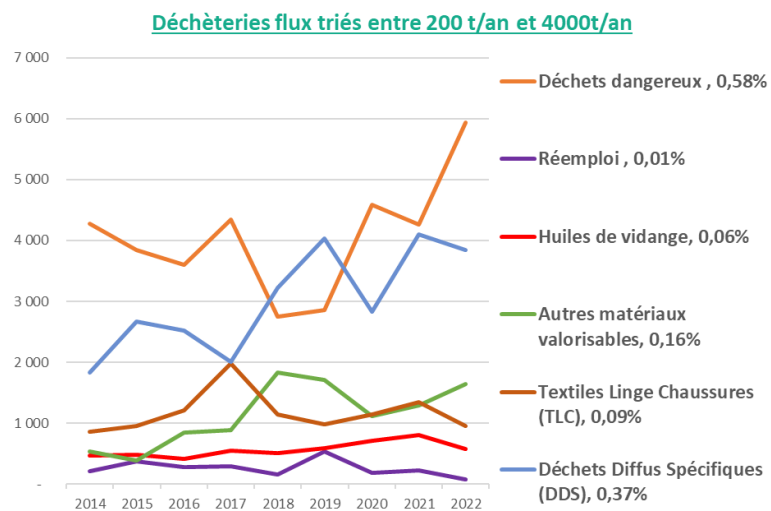
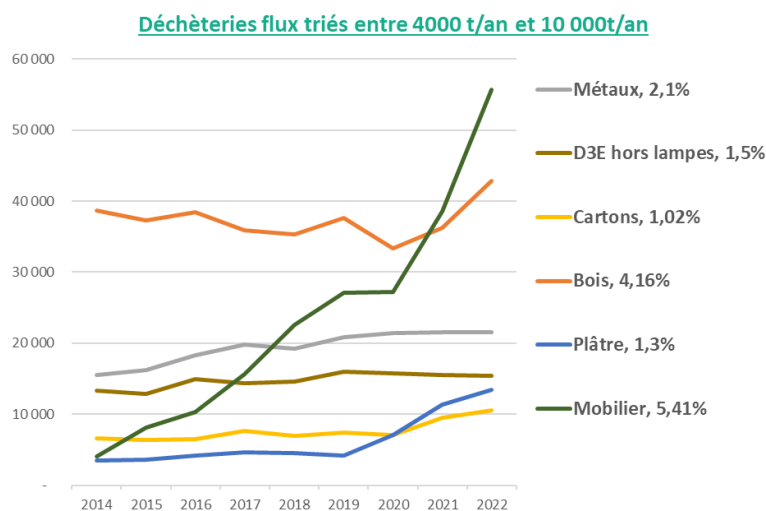
7. Déchèteries : évolution des tonnages

Les **autres flux triés** en déchèterie représentent 17% des tonnages en déchèterie. Ils ont progressé de 19% en 2022.

Parmi eux le plus **gros flux** trié est celui du caisson de la REP « Mobilier » dont le tonnage a été multiplié par 14 entre 2014 et 2022. Les autres flux au dessus de 4000 t/an sont tendanciuellement plutôt à la hausse, notamment le plâtre multiplié par 4 depuis 2019.

Dans les **flux intermédiaires** (entre 200t et 4000t/an) les déchets dangereux hors ou sous REP (DDS) sont également à la hausse (respectivement +30% et +110%). Les autres restent relativement stables en tendance sur la période.

Certains **flux plus petits** (- de 300 t/an) semblent assez stables : piles, lampes. D'autres connaissent une évolution plus accidentée. À noter la très forte progression des bouteilles de gaz (multiplié par 8).



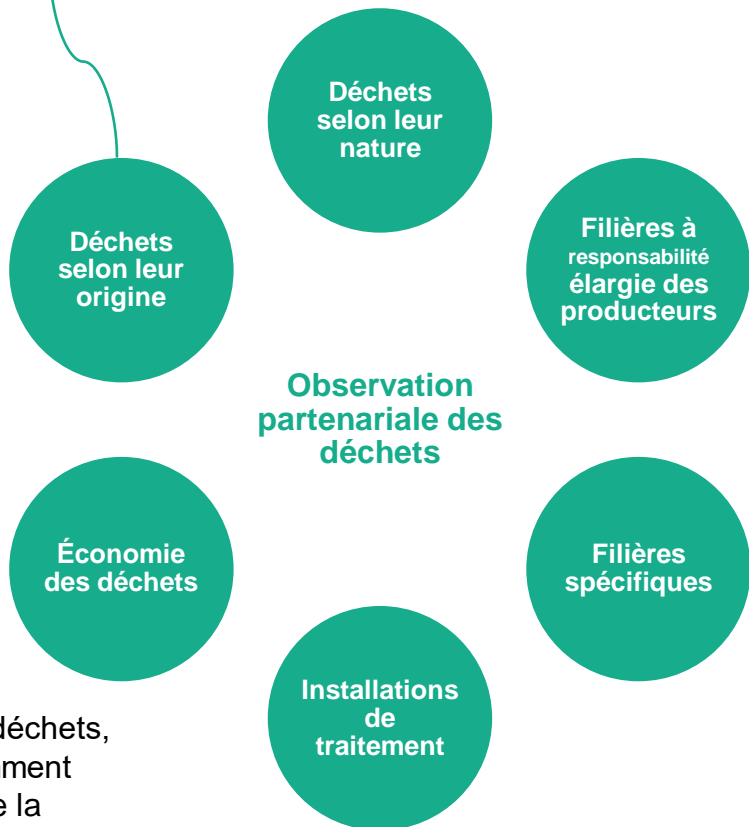
13. Observation des déchets

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), département déchets de **L'Institut Paris Region**, suit la gestion des déchets gérés dans le cadre des filières de responsabilité élargie du producteur depuis plus de 10 ans. Le recueil de ces données poursuit trois objectifs :

- Permettre aux **acteurs du territoire** de se situer dans l'écosystème francilien de la prévention de gestion des déchets
- Alimenter le suivi de la **planification régionale**.
- Participer au **rapportage national** et européen du secteur des déchets à travers les outils et processus mis en place par l'ADEME

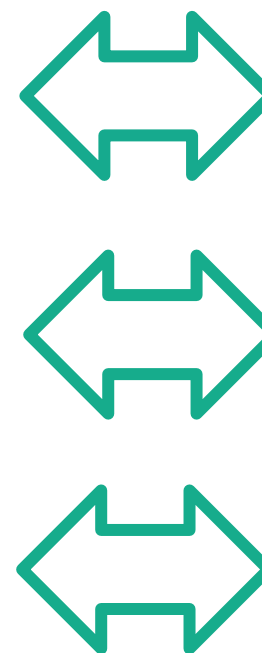
Les données sont collectées et exploitées dans le cadre d'une **démarche collaborative au sein de groupes experts** auxquels participent des représentants de l'ensemble des acteurs du secteur des déchets, dans leur diversité, partenaires de l'ORDIF. Il s'agit notamment de la Région Île-de-France, de l'ADEME Île-de-France, de la DRIEAT, des collectivités, des conseils départementaux, des groupements professionnels des opérateurs ou des industriels du recyclage, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des éco-organismes, etc.

 **Notice Bilan DMA**



Socle d'observation

LES NOTICES DE L'ORDIF



Restitution auprès des acteurs



Planification régionale



Rapportage national



14. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) francilien et son suivi

Le PRPGD est un document de planification stratégique porté et animé par la Région, qui vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD de l'Île-de-France a été approuvé au mois de novembre 2019.

Ce document comprend donc :

- un état des lieux des quantités de déchets, de leur composition et des installations de traitement du territoire,
- une prospective à 6 et 12 ans afin d'anticiper les principales évolutions en matière de production de déchets (facteur démographique, économique),
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets pour répondre à des objectifs environnementaux (en particulier par la place relative des équipements de traitement),
- une planification spécifique à certains flux présentant des enjeux particuliers (exemple : emballages et extension des consignes de tri, BTP et grands travaux, VHU et démantèlement, etc.),
- une anticipation pour la gestion des déchets issus de situations exceptionnelles,
- un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire faisant du PRPGD un outil de planification mais aussi de développement économique du territoire.

Il permet de retranscrire les objectifs nationaux en s'adaptant au territoire et contrainte de l'Île-de-France.

Le dernier rapport de suivi a été publié en octobre 2022 pour faire état des avancées du territoire. Le prochain rapport est prévu pour octobre 2023.

(Source : Région Île-de-France)

Pour consulter le PRPGD, cliquez [ici](#)

Pour consulter le rapport de suivi #3 du PRPGD, cliquez [ici](#)



15. L'enquête Ademe

L'ADEME, avec le soutien de ses partenaires en région, actualise tous les 2 ans l'enquête auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) exerçant une compétence « collecte des déchets ».

Les résultats de cette enquête contribuent au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre, ainsi qu'à la réponse de la France au règlement statistique européen sur les déchets. Ils permettent également de fournir des analyses et exploitations de données chiffrées utiles à l'ensemble des acteurs de la filière déchets qui disposent ainsi de références nationales, d'éléments de comparaison entre territoires et d'aide à la décision relative aux choix de gestion des déchets mis en œuvre.

Elle se fait via l'interrogation de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale exerçant au moins une compétence collecte et/ou déchèterie afin d'identifier leurs compétences, leur(s) desserte(s) et les flux de déchets collectés pour l'année concernée.

L'enquête a porté sur 5 types de collecte en porte à porte et /ou en apport volontaire :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles,
- Collecte du verre,
- Collecte des matériaux secs,
- Collecte des biodéchets et/ou des déchets verts,
- Autres collectes spécifiques (encombrants, cartons des professionnels, déchets dangereux...), ainsi que sur la collecte en déchèteries.

Les quantités collectées concernent les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets, qui comprennent une part de déchets produits par les activités économiques (entreprises, administrations, établissements de santé, etc.).

(Source : Ademe)



Sanoussy KABA

sanoussy.kaba@institutparisregion.fr

+ 33 (0)1 77 49 75 33

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Directeur général : Nicolas BAUQUET

Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF : Helder DE OLIVEIRA

Étude réalisée avec la collaboration du groupe expert DMA de l'ORDIF

Projet : 42.17.01

Avec le soutien de

